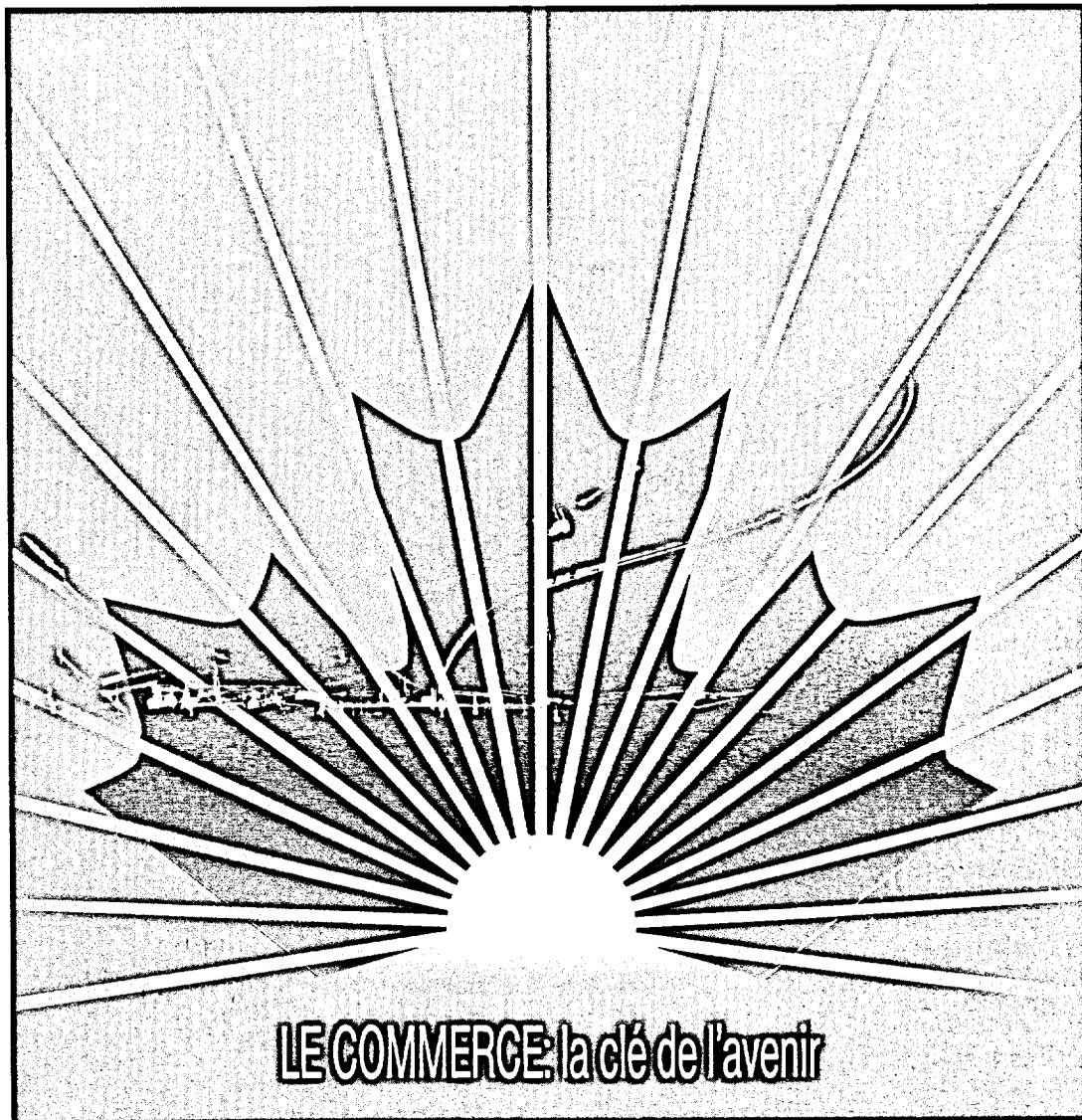


L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA-ÉTATS-UNIS

ET

LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX

• U N E • A P P R É C I A T I O N •



Canada

DCCS
CAI EA 88C12 EXP
The Canada-U.S. Free Trade
Agreement and minerals and metals
an assessment. --
43247619

**Pour obtenir d'autres exemplaires,
veuillez en faire la demande en téléphonant au :**
(613) 995-3065

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez vous adresser à :**
Énergie, Mines et Ressources Canada
Division des relations internationales (Minéraux)
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-0277 995-2096

ou au :

Ministère de l'Expansion industrielle régionale
Direction des marchés minéraux
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
(613) 995-5771

© Ministre des Approvis



1995-06-10

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA-ÉTATS-UNIS



LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX

• U N E • A P P R É C I A T I O N •

100-100-61-111

Table des matières

1

Sommaire	1
----------------	---

2

Introduction et vue d'ensemble	3
Répercussions macro-économiques de l'Accord	4
Les minéraux et les métaux	7

3

Contexte	9
Perspectives régionales	10
Dépendance à l'égard des exportations	12
Compétitivité	19
Situation récente	22
Montée du protectionnisme	23

4

Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis	25
Recours commerciaux et règlement des différends	25
Droits de douane et règles d'origine	26
Restrictions quantitatives	27
Normes techniques	27
Investissement	28

5

Répercussions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sur le secteur des minéraux et des métaux	29
Accès plus sûr aux marchés	29
Transformation plus poussée	29
Spécialisation et rationalisation	30
Nouvelles perspectives commerciales	30
Rentabilité de l'industrie	31
Accroissement de la compétitivité	31
Résumé	31

6

Conclusions	33
Appendice A	
Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis — Synopsis	35
Appendice B	
Liste sélective des droits de douane sur les minéraux et métaux en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis	39

Sommaire

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sera très avantageux pour l'économie canadienne. Il établit une nouvelle relation commerciale comportant des garanties d'accès élargi aux marchés l'un de l'autre. De nombreux secteurs de l'économie canadienne en profiteront.

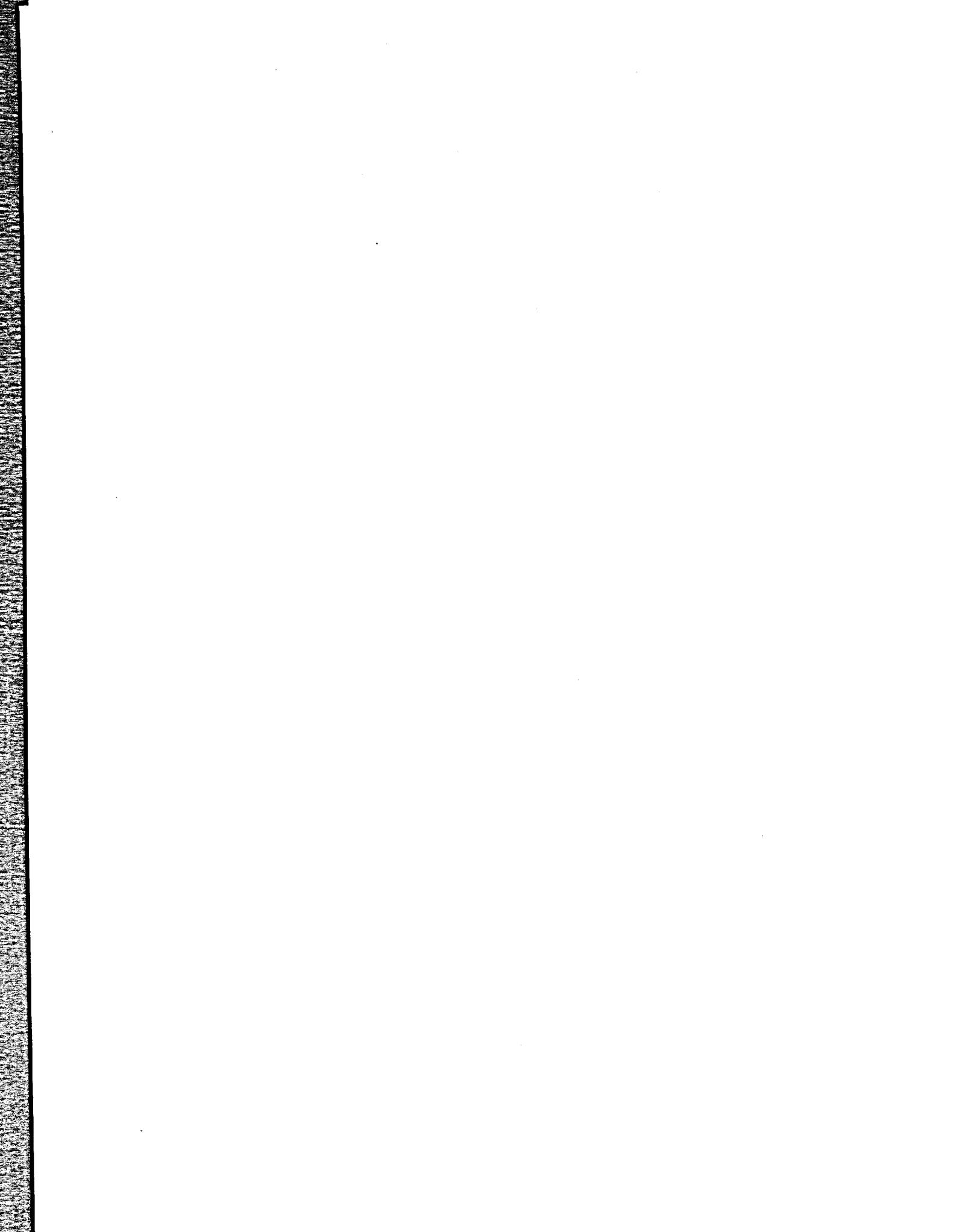
Pour l'industrie canadienne des minéraux et des métaux, fortement axée sur les exportations et bénéficiant déjà d'un degré élevé de libre-échange bilatéral, certains avantages auront un effet immédiat, alors que d'autres se feront sentir dans les années 90 lorsque la libéralisation des échanges se sera étendue à l'ensemble de l'économie. L'atteinte d'un meilleur équilibre sur les marchés mondiaux des minéraux et des métaux permettra également de tirer pleinement parti des avantages de la libéralisation des échanges.

Voici les principaux effets de l'Accord sur ce secteur :

- un accès plus sûr aux marchés américains grâce à l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends;
- aux premières étapes, une transformation encore plus poussée des minéraux et des métaux avant leur exportation à la suite de l'abolition de l'accroissement progressif des droits de douane;
- une plus grande adaptation et spécialisation, avec des ajustements minimes, des usines et des produits en raison de l'élimination des droits canadiens et américains, et de la poursuite du processus de rationalisation entrepris par les producteurs nord-américains de minéraux et de métaux au cours des cinq dernières années;

- la création de nouvelles perspectives commerciales pour de nombreux produits à mesure que certains droits de douane américains d'importance moyenne à élevée seront supprimés, et de nouveaux débouchés pour des services spécialisés en matière d'exploration et de production minérale;
- l'amélioration de la rentabilité de l'industrie lorsque les droits de douane relativement faibles imposés par les États-Unis seront abolis; et
- l'accroissement de la compétitivité de l'industrie canadienne sur la scène internationale étant donné que l'élimination de droits imposés sur certains intrants fera décroître les coûts liés à l'investissement et à la production.

L'Accord ne modifiera en rien la capacité des Canadiens de gérer leurs ressources minérales. Il incombe aux provinces de déterminer le rythme et les conditions de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation des minéraux. Les engagements et les obligations concernant les investissements ne devraient pas altérer les taux de propriété canadienne et étrangère de l'industrie des minéraux et des métaux du Canada.



Introduction et vue d'ensemble

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis est un pacte historique et sans précédent qui régit le commerce entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. Son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989 permettra aux deux pays d'atteindre d'importants objectifs. L'Accord entraînera en effet la disparition d'obstacles au commerce de marchandises et de services entre les deux pays. Il favorisera une concurrence loyale dans la zone de libre-échange et assouplira considérablement les conditions relatives à l'investissement trans-frontalier. Il établira également des procédures efficaces pour l'administration conjointe de ses dispositions et le règlement des différends. Équitable et avantageux pour le Canada et les États-Unis, cet accord pose les assises d'une coopération bilatérale et multilatérale qui aura pour but d'en rehausser et d'en étendre les avantages.

L'Accord jouera un rôle important dans la croissance soutenue, le développement et la prospérité économiques du Canada. Il est conforme aux obligations contractées par le Canada envers ses partenaires commerciaux en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), dont il reprend les principes tout en les appliquant à de nouveaux domaines comme les services et les mesures concernant les investissements liés au commerce. Cet Accord, et la position adoptée aux négociations multilatérales de la Ronde de l'Uruguay menées sous l'égide du GATT, montrent que le Canada est déterminé à abaisser les barrières commerciales dans le monde. Pierre angulaire de la stratégie économique globale du gouvernement, la libéralisation du commerce offre aux Canadiens la possibilité de croître et de prospérer dans un contexte économique compétitif et

dynamique. Les effets positifs notables de l'Accord sur la croissance économique, les revenus et l'emploi aideront les gouvernements à stimuler le développement économique dans les régions les plus défavorisées du Canada et à poursuivre les programmes sociaux dont bénéficient tous les Canadiens.

De vastes consultations ont été entreprises dès le début des négociations commerciales bilatérales. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les 15 Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ont été chargés de recueillir les vues du milieu des affaires. Les premiers ministres des provinces ont tenu neuf réunions spéciales pour discuter des négociations, qui étaient également à l'ordre du jour de leur conférence annuelle. Les représentants des gouvernements provinciaux en matière de commerce ont participé à des réunions régulières du Comité fédéral-provincial des négociations commerciales, ainsi qu'aux travaux de groupes de travail distincts sur chaque élément de l'Accord. Pour chaque sujet abordé dans le cadre des négociations, le gouvernement a consulté des spécialistes des ministères compétents, veillant à établir la coopération interministérielle la plus étroite possible. Jamais des négociations commerciales internationales n'avaient donné lieu au Canada à des consultations d'une telle ampleur, qui ont permis de prendre en compte autant que possible intérêts et conseils en ce qui concerne chacun des éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Cette publication fait partie d'une série d'évaluations du libre-échange Canada-États-Unis, préparées par le gouvernement, au regard de plusieurs secteurs et questions, comme l'agriculture, les pêches, l'énergie, l'industrie et les consommateurs. Chaque publication débute par une discussion générale des répercussions économiques globales de l'Accord, fondée sur l'importante étude publiée par le ministère des Finances. Vient ensuite un examen des conséquences de l'Accord pour le secteur concerné — contexte, description des éléments de l'Accord et évaluation de son impact économique sur le secteur en question.

Répercussions macro-économiques de l'Accord

L'Accord procurera d'importants avantages économiques aux Canadiens :

- Le consommateur canadien paiera moins cher tant les importations que les produits fabriqués dans le pays;
- Des investissements seront entrepris en fonction des possibilités offertes par le nouveau cadre commercial;
- Les entreprises bénéficieront d'une production à plus grande échelle et deviendront plus efficaces et plus concurrentielles;
- La productivité des travailleurs canadiens augmentera, de même que leur revenu réel;
- La croissance économique sera renforcée, ainsi que la création d'emplois; et
- L'économie deviendra plus souple, plus innovatrice et plus dynamique.

Le ministère des Finances a effectué une analyse complète des incidences macro-économiques de l'Accord. Les résultats de cette analyse sont résumés dans le document intitulé *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis : une évaluation économique*. Elle indique que l'Accord accroîtra le revenu réel des Canadiens d'au moins 2,5 pour cent. Cela représente une hausse permanente de revenu réel de 12 milliards de dollars courants, soit environ 450 \$ par Canadien. Il est fort probable que cette estimation reste en deçà de l'ampleur réelle des retombées économiques positives de l'Accord parce que certains aspects importants de l'Accord ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Par exemple, des aspects tels que le libre-échange des services, la libéralisation des conditions d'investissement transfrontalier, une plus grande sécurité d'accès à l'important marché des États-Unis et les effets dynamiques du libre-échange sous la forme d'une économie plus souple et plus innovatrice se traduiront par d'autres avantages nets qui sont bien réels, positifs et peut-être très importants, sans qu'on puisse les mesurer de manière précise.

L'analyse du ministère des Finances porte à croire que la plupart des industries canadiennes — celles qui bénéficient actuellement d'une forte protection aussi bien que celles qui n'ont à l'heure actuelle qu'une faible protection tarifaire — profiteront de l'Accord et que toutes les régions en bénéficieront. Le Centre du Canada, avec ses importantes industries manufacturières, bénéficiera du renforcement et de l'expansion du secteur de la fabrication. Les autres régions bénéficieront de la baisse du prix des produits manufacturés ainsi que de possibilités accrues de transformation plus poussée de leurs ressources. Les régions dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles bénéficieront directement elles aussi de l'Accord, car celui-ci réduit le risque d'un nouveau renforcement du protectionnisme américain.

Les avantages économiques de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis commenceront à se faire sentir peu de temps après sa mise en application, le 1^{er} janvier 1989. Les prix de toute une gamme de produits de consommation baisseront, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des ménages canadiens. Les investissements en installations de production et en outillage augmenteront alors que les entreprises canadiennes voudront tirer profit d'un meilleur accès à l'énorme marché américain. La hausse des dépenses de consommation et d'investissement alimentera une croissance économique et une création d'emplois plus vigoureuses. Les estimations faites par le ministère des Finances de l'effet de l'Accord sur l'emploi, sur un horizon de planification financière à moyen terme, indiquent une hausse nette de 120 000 emplois d'ici 1993, soit cinq ans seulement après le début de la mise en oeuvre progressive de l'Accord. Cette hausse sera de plus en plus marquée à mesure que l'Accord sera mis en application.

Cependant, les retombées positives de l'Accord sur le plan de la production et de l'emploi vont encore plus loin. Sans libre-échange, la menace croissante du protectionnisme américain et international compromettrait gravement le rythme élevé de croissance de l'emploi et de la production que le Canada connaît depuis quelques années. Au cours des trois dernières années, par exemple, la production réelle s'est accrue de 3,7 pour cent en moyenne au Canada et l'emploi, de 2,9 pour cent, soit de 300 000 emplois par an. Non seulement l'Accord créera de nouvelles possibilités d'emplois pour les Canadiens, mais il contribuera aussi à assurer le maintien des emplois existants. En l'absence de l'Accord, une augmentation du protectionnisme américain entraînerait certainement des pertes d'emplois pour les Canadiens. Des scénarios illustratifs de mesures protectionnistes possibles de la part des États-Unis indiquent que les pertes d'emplois pourraient être substantielles.

Il ressort de l'analyse du ministère des Finances que l'économie canadienne ne devrait pas avoir beaucoup de mal à saisir les possibilités nouvelles qu'offre l'Accord ni à procéder aux adaptations nécessaires. Cette conclusion s'appuie sur les considérations suivantes :

- En premier lieu, l'économie canadienne a fait preuve par le passé d'une souplesse et d'une faculté d'adaptation considérables pour faire face à des changements de la nature et de l'ampleur de ceux que provoquera l'Accord. Entre 1960 et 1987, le niveau moyen des droits tarifaires canadiens vis-à-vis des États-Unis est passé de 14 à 4,5 pour cent, alors que les revenus et la production s'accroissaient de plus de 200 pour cent pendant cette période;

- En deuxième lieu, l'abaissement des barrières tarifaires sera étalé sur 10 ans, donnant ainsi suffisamment de temps aux entreprises et aux travailleurs pour s'adapter à un cadre de libre-échange;
- En troisième lieu, l'économie canadienne est en bonne posture pour s'adapter rapidement et sans heurts, ainsi que pour exploiter les possibilités nouvelles offertes par un accès amélioré et plus sûr au marché américain. La compétitivité internationale du Canada s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Depuis 1983, c'est le Canada qui, parmi tous les grands pays industrialisés, a obtenu les meilleurs résultats au chapitre de la croissance de l'emploi et de la production;
- En quatrième lieu, non seulement l'adaptation nécessaire sera minime par rapport aux changements qui sont habituellement observés — par exemple, on compte chaque année cinq millions de changements d'emplois au Canada, touchant plus de quatre millions de travailleurs — mais le gouvernement fédéral offre un large éventail de programmes qui aideront les particuliers et les entreprises à s'adapter à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail suite au libre-échange.

De nombreux programmes existent présentement qui aideront les travailleurs canadiens et les entreprises à s'adapter au libre-échange. La Planification de l'emploi est le programme fédéral le plus important touchant l'adaptation de la main-d'oeuvre. Ce programme offre une aide financière pour la formation, le développement

de l'emploi et la relocalisation des travailleurs. Emploi et Immigration Canada offre également le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et fournit des services de consultation, d'orientation et de placement. L'Assurance-chômage est toujours disponible pour aider les Canadiens à effectuer le passage d'une occupation à une autre. Un éventail tout aussi vaste de programmes aideront les entreprises à tirer profit des nouvelles possibilités offertes par l'Accord. Ces programmes comprennent : le Service des délégués commerciaux offert par le ministère des Affaires extérieures; le programme de Développement des marchés d'exportation; une nouvelle approche au développement régional qui se reflète dans les programmes et services offerts par l'Agence des perspectives de l'Atlantique et l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest; et l'Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario. Le Premier ministre a annoncé récemment la création d'un Conseil consultatif sur l'adaptation composé de représentants des milieux d'affaires, du monde du travail, d'organismes et d'universitaires et sera chargé de conseiller le gouvernement quant à l'efficacité de ces programmes dans le contexte de l'Accord.

Les minéraux et les métaux

Le présent document passe en revue les répercussions tant à court terme qu'à long terme de l'Accord sur le secteur des minéraux et des métaux de première fusion¹.

L'industrie canadienne des minéraux et des métaux tirera d'importants avantages de l'Accord. Certains d'entre eux se feront sentir immédiatement et d'autres surviendront entre le milieu et la fin des années 90, lorsque les effets de la libéralisation des échanges se seront étendus à l'ensemble de l'économie. L'atteinte d'un meilleur équilibre sur les marchés mondiaux des minéraux permettra également à l'industrie de profiter pleinement des avantages de cette libéralisation. L'industrie est fortement tributaire des exportations et elle sera en mesure de s'adapter à l'intensification du climat de libre-échange.

L'Accord arrive à point nommé pour l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. Cette dernière a subi de profonds changements cycliques et structurels au cours des 15 dernières années, en particulier depuis 1981 et 1982, à la suite de l'effondrement mondial du prix de la plupart des produits de base. La faiblesse des prix des minéraux et des métaux et la gravité des pertes financières ont incité les sociétés minières du Canada et du monde entier à prendre d'importantes mesures pour retrouver le chemin de la rentabilité. Parmi ces mesures, notons la fermeture de mines et d'usines, le licenciement d'employés, l'amortissement du capital, le recours à de nouvelles méthodes d'exploitation et la rationalisation des activités. Cette adaptation, bien qu'elle ait été pénible, a permis à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux de se hisser au rang des industries les plus concurrentielles en maintenant ses coûts de production parmi les plus bas au monde. L'industrie canadienne est maintenant bien placée pour tirer pleinement parti des perspectives commerciales que lui procure l'Accord.

¹ Bien que les statistiques fassent mention de l'uranium, les effets de l'Accord sur l'uranium sont examinés dans un autre document intitulé *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et l'énergie : une appréciation*. L'industrie du charbon est étudiée dans la présente appréciation mais est également abordée dans le document susmentionné.

Contexte

En gros, l'industrie des minéraux et des métaux du Canada se compose d'environ 275 mines en exploitation et de leurs usines connexes, de 30 fonderies et affinerie de métaux non ferreux, de 59 usines de fer et d'acier de première fusion, de quelque 200 carrières de pierre et de sablières ainsi que de carrières de gravier d'envergure commerciale réparties dans tout le Canada.

L'industrie des minéraux et des métaux assure environ 3 pour cent du produit intérieur brut (PIB) du Canada et près de 20 pour cent de l'ensemble des exportations de marchandises. Même si l'industrie est capitalistique, elle procure directement et indirectement un gain à des centaines de milliers de Canadiens qui, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, travaillent à l'exploration, à la mise en valeur, à la production et à la commercialisation des minéraux. Environ 120 collectivités dépendent en grande partie de l'extraction ou de la transformation des minéraux au Canada. D'autres localités servent de point de desserte. La mise en valeur des minéraux est assurément une importante source d'activité économique dans le Nord canadien.

Le Canada est, dans le monde occidental, le premier producteur d'amiante, de nickel, de potasse, de soufre élémentaire, de gypse, de concentrés de titane et de zinc; en outre, il est un grand producteur de cuivre, de cobalt, de colombium, d'or, de minerai de fer, de plomb, de molybdène, de platine, d'argent et de tungstène.

Il importe également une quantité considérable de minéraux, tant pour subvenir à ses besoins industriels que pour assurer la transformation et la réexportation de produits. Il est de plus tributaire, en totalité ou en grande partie, de sources étrangères de bauxite et d'alumine (pour la fabrication d'aluminium, le Canada étant le premier exportateur mondial de ce métal), de chrome, de diamants, de manganèse et de phosphate naturel.

L'exploitation minière et la transformation des minéraux sont étroitement associées aux autres secteurs de l'économie canadienne. Au chapitre du transport, les minéraux et les métaux ont assuré environ la moitié du trafic ferroviaire (calculé d'après les recettes du trafic de marchandises) et le tiers des expéditions intérieures en 1985. L'industrie est une grande consommatrice d'énergie, en particulier pour la fusion de l'aluminium et du zinc, pour la fabrication de ferro-alliages et de magnésium métal. L'exploitation de mines et de carrières nécessite une grande quantité de machines et de matériel spécialisés ainsi que de véhicules non routiers. La construction de routes d'accès aux mines et de chemins de fer a contribué au développement de régions éloignées du pays. La recherche de minéraux a permis au Canada d'acquérir une compétence et de mettre au point du matériel dans le domaine des sciences de la Terre, lequel est exporté dans le monde entier.

Perspectives régionales

L'industrie est présente dans tout le Canada. Bien que la majeure partie de sa production soit concentrée en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec, les retombées économiques les plus grandes de l'industrie minière se font sentir au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où elles représentent près de 45 pour cent du produit territorial brut. Chaque région se caractérise par la présence de minéraux particuliers. L'amiante se retrouve principalement dans la région de l'Estrie au Québec et le minerai de fer, dans la région de la fosse du Labrador. Le bassin de Sudbury est bien connu pour son nickel, mais il recèle également une grande quantité de cuivre et la majeure partie du cobalt et du platine produits au Canada. La région de Timmins, en Ontario, et les régions de Chibougamau, de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, au Québec, sont reconnues pour leur or, leur cuivre et leur zinc. En Ontario, les régions de Hemlo, de Red Lake, de Sturgeon Lake et de Manitouwadge produisent une quantité importante d'or.

L'exploitation de la potasse est communément associée au Sud de la Saskatchewan, mais ce minéral est maintenant extrait également au Nouveau-Brunswick. En Colombie-Britannique, Highland Valley et les régions s'étendant au nord du lac Babine et au sud de Princeton sont bien connues pour l'extraction de cuivre et de molybdène. Kimberly et Trail sont d'importants centres d'extraction et de fusion de plomb et de zinc.

Les piedmonts du Sud de la Colombie-Britannique et de l'Alberta produisent depuis longtemps du charbon, et dans les années 80, on a entrepris l'exploitation du charbon dans un nouveau district du Nord-Est de la Colombie-Britannique afin de desservir les marchés d'exportation. Le charbon est important dans la région de Jasper-Athabasca en Alberta et dans le Sud de la Saskatchewan, où il est consommé sur place pour produire de l'énergie électrique. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont de grands producteurs de charbon. C'est en Nouvelle-Écosse que l'on retrouve la seule mine d'étain au Canada et, depuis peu, cette province a connu une hausse des travaux de recherche d'or. L'extraction et la fusion du plomb et du zinc sont la pierre angulaire de l'économie de la région de Belledune, au Nouveau-Brunswick. Pendant des années, Terre-Neuve était reconnue pour la présence de plusieurs minéraux métalliques, mais aujourd'hui l'exploitation et la transformation des minéraux industriels y prédominent, les minéraux les plus produits étant notamment le spath fluor et la pyrophyllite (servant à la fabrication de tuiles de céramique).

L'extraction et la fusion du nickel, du cuivre et du zinc constituent l'assise des régions du Nord du Manitoba : Thompson, Flin Flon et Lynn Lake. L'une des rares sources de césium au monde se trouve dans le Sud-Est du Manitoba.

La région de Klondike, au Yukon, est renommée depuis la fin du XIX^e siècle pour son or. L'or occupe encore une place de choix dans cette région, mais l'exploitation du plomb, du zinc et de l'argent à Keno Hill et à Faro est devenue une source plus importante d'emplois et de revenus.

Les Territoires du Nord-Ouest peuvent s'enorgueillir d'avoir deux des mines les plus septentrionales au monde : la mine Polaris, dans la Petite île Cornwallis, et la mine Nanisivik, dans l'île de Baffin. Il s'agit de deux mines de plomb et de zinc. L'exploitation de l'or est l'assise économique de la région située entre Yellowknife et Contwoyto Lake; de plus, une mine de tungstène est exploitée près des limites du Yukon.

L'extraction et la transformation des minéraux sont également importantes dans les zones plus peuplées du Canada; toutes les provinces à l'exception de l'île-du-Prince-Édouard produisent de la pierre à chaux et du ciment destinés aux marchés intérieurs et étrangers. Le gypse est exploité dans 6 provinces et est transformé en panneaux et en d'autres produits à 17 emplacements situés dans 9 provinces. Des produits d'argile sont fabriqués à partir d'argiles canadiennes et étrangères dans 9 provinces.

Dans la région de Montréal (en plus des usines de ciment, de gypse et d'argile), on retrouve des usines sidérurgiques, des usines de fabrication de ferro-alliages, une raffinerie de cuivre, une fonderie de zinc, des usines de production de bioxyde de titane, une usine de phosphore, des usines de transformation de silice et de mica, etc.

En banlieue d'Ottawa se trouve une usine de ferro-alliages, et près de Renfrew est exploitée une usine de magnésium, de calcium et de strontium qui est tributaire en grande partie des marchés d'exportation. Dans la région de Peterborough, on produit du talc et de la syénite à néphéline (servant à la fabrication du verre et à d'autres usages) destinés aux marchés canadiens et étrangers.

Le Sud-Ouest de l'Ontario abonde en carrières et en usines d'exploitation et de transformation des minéraux, que ce soit le sel à Goderich et à Windsor, la chaux et le ciment dans la région d'Ingersoll-St. Mary's, le gypse à Dumbro et Hagersville, trois grandes usines sidérurgiques intégrées à Hamilton et à Nanticoke et le carbure de silicium à Niagara Falls.

Dans la région d'Edmonton, on retrouve une usine d'engrais phosphatés et une raffinerie de nickel. La région de Vancouver possède plusieurs usines de transformation de minéraux et trois terminaux d'expédition en vrac pour l'exportation et l'importation de minéraux.

Dépendance à l'égard des exportations

Le degré de dépendance à l'égard des exportations varie d'un minéral à l'autre; il atteint dans certains cas environ 95 pour cent de la production intérieure. Le tableau 3.1 donne la proportion des grands minéraux et métaux produits par le Canada et destinés à l'exportation. Il convient de souligner qu'en plus des exportations de charbon, dont la majeure partie est expédiée vers les marchés outre-mer, une certaine quantité de charbon est exportée aux États-Unis sous forme d'énergie électrique produite par des centrales alimentées au charbon.

Les marchés d'exportation sont également cruciaux pour un grand nombre de minéraux et métaux produits en moins grande quantité au Canada. Plus des trois quarts de la production canadienne des minéraux et métaux suivants sont exportés : le magnésium, le platine, le calcium, le strontium, le césium, le colombium (niobium), le molybdène, le tantale, l'étain, le tungstène, le sélénium, le tellure, l'yttrium, le graphite, le spath fluor, la syénite à néphéline et la pyrophyllite. Quant au cadmium, au cobalt, au gypse, au mica et au sulfate de sodium, c'est entre la moitié et les trois quarts de la production qui sont exportés. Dans l'ensemble, plus des trois quarts de la production (en volume) de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux sont expédiés à l'étranger.

Les États-Unis sont de loin notre plus grand marché d'exportation, les expéditions de minéraux et de métaux canadiens vers ce pays représentant près de 60 pour cent de nos exportations. Le Japon vient loin derrière au deuxième rang. La Communauté européenne, qui avait toujours représenté notre deuxième marché d'exportation en importance, est passée au troisième rang en 1985, ne recevant que 8 pour cent de nos exportations. Les minéraux et métaux canadiens sont expédiés vers quelque 90 pays.

Même si l'industrie canadienne des minéraux et des métaux est axée sur l'exportation, elle achète également une grande quantité de matières premières provenant d'autres pays (voir le tableau 3.5). Les États-Unis ont répondu à 71 pour cent des besoins en minéraux et en métaux du Canada en 1986. Le charbon de qualité métallurgique et le charbon pour chaudières destinés aux marchés de l'Ontario et le phosphate naturel nécessaire à la fabrication d'engrais représentent deux des produits de base obtenus en très grande quantité des États-Unis. On importe également de l'or qui est affiné au pays. L'ampleur du commerce bilatéral des minéraux et des métaux témoigne du degré élevé d'intégration et de complémentarité de l'industrie en Amérique du Nord.

Tableau 3.1

Pourcentage des exportations par rapport à l'ensemble de la production minérale au Canada, 1986

	Valeur de la production	Proportion* exportée
	(en milliers de \$)	(pourcentage)
Métaux		
Or	1 689 292	85
Cuivre	1 426 392	93
Minerai de fer	1 342 666	82
Zinc	1 200 630	87
Nickel	979 100	96
Autres**	2 159 620	75
Total, métaux**	8 797 700	—
Non-métaux		
Soufre	930 198	90
Potasse	584 304	90
Sel	239 466	25
Amiante	234 053	95
Gypse	83 072	67
Autres	451 088	75
Total, non-métaux	2 522 181	—
Charbon	1 725 888	45
Matériaux de construction		
Ciment	824 344	16
Sable et gravier	678 612	—
Pierre	488 655	—
Autres	350 874	—
Total, matériaux de construction	2 342 485	—
Autres minéraux non combustibles	21 615	—
Total, tous les minéraux	15 409 869	78

* Selon le volume de production.

** Y compris l'uranium.

— : non disponible.

Source : Énergie, Mines et Ressources Canada.

Tableau 3.2

Principales données statistiques de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux, 1985

	Établissements	Employés	Valeur de la production*
			(en milliers de \$)
1. Extraction des métaux			
Or	41	7 862	969 800
Argent, plomb et zinc	14	4 724	887 245
Nickel, cuivre et zinc	28	22 073	3 552 150
Fer	9	7 077	1 415 931
Uranium	5	5 989	1 043 990
Mines de métaux divers	7	947	108 176
Total	104	48 672	7 977 292
2. Extraction des non-métaux			
Amiante	8	3 569	319 771
Gypse	10	753	75 556
Tourbe	59	1 363	81 935
Potasse	11	4 488	651 062
Mines de non-métaux divers	47	2 801	318 490
Total	135	12 974	1 446 814
3. Carrières et sablières			
Sable et gravier	94	1 601	188 564
Pierre	110	2 340	297 899
Total	204	3 941	486 463
4. Extraction du charbon	30	11 860	1 753 647
Total, industrie de l'extraction (1-4)	473	77 447	11 664 216

*La valeur de la production figurant au présent tableau est établie à partir d'enquêtes menées auprès des industries et ne devrait pas être comparée aux données du tableau 3.1, qui sont présentées par minéral.

Sources : Énergie, Mines et Ressources Canada; Statistique Canada, *Recensement des manufactures*, 1985.

Tableau 3.2 (fin)

Principales données statistiques de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux, 1985

	Établissements	Employés	Valeur de la production*
			(en milliers de \$)
5. Traitement des métaux de première fusion			
Fer et acier de première fusion	59	47 685	7 695 677
Fusion et affinage (métaux non ferreux)	30	30 567	4 595 599
Total	89	78 252	12 291 276
6. Traitement et fabrication de minéraux non métalliques			
Ciment	24	3 533	795 683
Chaux	14	783	140 142
Produits d'argile (argiles canadiennes)	39	1 579	141 412
Produits d'argile (argiles importées)	49	1 148	62 174
Produits de gypse	27	2 455	381 044
Total	153	9 498	1 520 455
7. Autres industries de minéraux non métalliques	1 379	41 107	4 358 686
8. Industries de fabrication de produits minéraux métalliques	346	28 556	4 679 679
Total, Industries de fabrication de produits minéraux (5-8)	1 967	157 413	22 850 096

*La valeur de la production figurant au présent tableau est établie à partir d'enquêtes menées auprès des industries et ne devrait pas être comparée aux données du tableau 3.1, qui sont présentées par minéral.

Sources : Énergie, Mines et Ressources Canada; Statistique Canada, *Recensement des manufactures*, 1985.

Tableau 3.3

Principales données statistiques de l'industrie minière au Canada, par région, 1985

	Établissements	Employés	Valeur de la production
			(en milliers de \$)
Provinces de l'Atlantique	62	9 578	1 444 989
Québec	168	15 366	1 717 176
Ontario	108	24 433	3 638 296
Provinces des Prairies	70	13 198	2 244 478
Colombie-Britannique	47	12 169	2 079 999
Yukon et Territoires Nord-Ouest	18	2 703	539 278
Total	473	77 447	11 664 216

Sources : Énergie, Mines et Ressources Canada; Statistique Canada, *Revue générale sur les industries minérales*, 1985, n° 26-201.

Tableau 3.4

Exportations de minéraux et de métaux au Canada, selon le stade et la destination, 1986

	États-Unis	Autres pays	Total des exportations
	(en millions de \$)		
Métaux ferreux			
Bruts	575	640	1 215
Fondus et affinés	175	103	278
Demi-produits*	1 976	189	2 165
Total	2 726	932	3 658
Métaux non ferreux			
Bruts	357	1 159	1 516
Fondus et affinés	5 810	1 803	7 613
Demi-produits*	658	207	865
Total	6 825	3 169	9 994
Minéraux non métalliques			
Bruts	857	1 983	2 840
Demi-produits*	909	70	979
Total	1 766	2 053	3 819
Charbon et uranium			
Bruts	142	1 876	2 018
Affinés	438	237	675
Demi-produits*	18	—	18
Total	598	2 113	2 711
Total, minéraux et produits minéraux			
Bruts	1 931	5 658	7 589
Fondus et affinés	6 423	2 143	8 566
Demi-produits*	3 561	466	4 027
Total	11 915	8 267	20 182

*Les exportations de demi-produits figurant au présent tableau correspondent aux produits des industries de fabrication de métaux et aux industries de transformation et de fabrication de minéraux non métalliques énumérés au tableau 3.2.

— : somme infime.

Source : Statistique Canada, *Exportations : Commerce de marchandises*, 1986, n° 65-202.

Tableau 3.5**Importations de minéraux et de métaux au Canada, selon le stade et l'origine, 1986**

	États-Unis	Autres pays	Total des importations
	(en millions de \$)		
Métaux ferreux			
Bruts	337	24	361
Fondus et affinés	72	140	212
Demi-produits*	716	956	1 672
Total	1 125	1 120	2 245
Métaux non ferreux			
Bruts	846	391	1 237
Fondus et affinés	2 128	545	2 673
Demi-produits*	774	186	960
Total	3 748	1 122	4 870
Minéraux non métalliques			
Bruts	297	59	356
Demi-produits*	897	486	1 383
Total	1 194	545	1 739
Charbon et uranium			
Bruts	745	1	746
Affinés	—	0	—
Demi-produits*	89	7	96
Total	834	8	842
Total, minéraux et produits minéraux			
Bruts	2 225	475	2 700
Fondus et affinés	2 200	685	2 885
Demi-produits*	2 476	1 635	4 111
Total	6 901	2 795	9 696

* Les exportations de demi-produits figurant au présent tableau correspondent aux produits des industries de fabrication de métaux et aux industries de transformation et de fabrication de minéraux non métalliques énumérés au tableau 3.2.

— : somme infime.

Source : Statistique Canada, *Importations : Commerce de marchandises*, n° 65-203.

Compétitivité

La qualité des minerais, les liens entre les sous-produits et les coproduits, l'emplacement des mines et des usines ainsi que l'approvisionnement en énergie jouent un rôle important dans la compétitivité globale du Canada. Les capitaux, la main-d'oeuvre, la technologie, le transport et les taux de change constituent également des éléments cruciaux.

Étant donné qu'elle est axée sur les exportations, l'industrie canadienne des minéraux et des métaux se doit d'être compétitive sur le plan des coûts à l'échelle internationale. Même si l'industrie peut dans l'ensemble faire face à la concurrence au niveau des coûts et qu'elle représente un grand exportateur de certains produits de base, les prix mondiaux des minéraux et des métaux sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande, facteur auquel les producteurs canadiens ne peuvent rien changer. Cela signifie que lorsque l'offre excède la demande sur les marchés mondiaux, le prix des minéraux et des métaux canadiens doit demeurer compétitif.

Pour le groupe des métaux non ferreux, la compétitivité du Canada est très forte dans le cas de métaux-clés tels que l'aluminium, le nickel et le zinc, et faible dans le cas de quelques exploitations de cuivre et de zinc, la majeure partie des autres métaux se situant entre ces deux extrêmes. En Amérique du Nord, le cuivre du Canada fait relativement bonne figure. Les programmes de modernisation en cours dans les fonderies de plomb permettront d'accroître considérablement la force relative de ce secteur.

L'industrie canadienne du minerai de fer est concurrentielle en Amérique du Nord (c'est-à-dire principalement dans la région des Grands Lacs d'amont qui est accessible par voie de terre, par le réseau hydrographique et par chemin de fer); cependant, sa compétitivité sur les marchés étrangers est moins forte étant donné la concurrence exercée par le Brésil, l'Australie et d'autres pays producteurs de moindre importance. Selon les normes internationales, l'industrie sidérurgique canadienne est dans l'ensemble compétitive sur le plan des coûts. Elle dispose d'avantages distincts par rapport à la plupart des usines américaines et européennes, mais ses coûts sont plus élevés que ceux de certaines usines japonaises, coréennes et brésiliennes. Pour la plupart des autres métaux ferreux produits au pays, la compétitivité du Canada peut se décrire comme suit :

- (i) Forte à l'étape de l'extraction en Amérique du Nord mais faible par rapport aux pays en développement;
- (ii) Concurrentielle à l'échelle internationale au chapitre de la production de fontes brutes et de laitier de titane;
- (iii) Concurrentielle à l'échelle internationale dans la transformation de ferro-alliages en grande quantité tels que le ferromanganèse et le ferrosilicium; et
- (iv) De faible à généralement concurrentielle en ce qui concerne la fabrication de produits intermédiaires (par exemple les oxydes et les bisulfures de molybdène) et affinés, souvent à cause des marchés intérieurs limités et parfois d'un accès insuffisant aux procédés brevetés (par exemple pour la séparation des métaux du groupe des terres rares).

Le charbon canadien soutient bien la concurrence au chapitre de la production d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta, où les centrales sont situées à proximité des mines. Il est cependant moins concurrentiel dans la sidérurgie et les centrales éloignées en raison des longues distances à franchir par chemin de fer. L'Ontario achète aux États-Unis les charbons destinés à la métallurgie et la plupart des charbons pour chaudières servant à la production d'énergie électrique (une certaine partie du charbon pour chaudières provient de l'Ouest canadien). Le Canada est le plus important consommateur de charbons américains. Sur les marchés étrangers, les charbons canadiens destinés à la métallurgie peuvent soutenir la concurrence internationale; cependant, pour ce qui est du charbon pour chaudières, les prix de 1987-1988 sont trop élevés pour livrer concurrence aux charbons à faible coût provenant de pays tels que l'Afrique du Sud. Les producteurs canadiens ont toutefois pénétré des marchés étrangers et s'attendent à y demeurer.

Pour les minéraux non métalliques, il convient de faire la distinction entre quatre grands groupes :

- (i) Les produits échangés en quantité importante dans le monde (par exemple la potasse, le soufre, le ciment et l'amiante);
- (ii) Les minéraux possédant des caractéristiques spéciales et disposant de créneaux au pays et à l'étranger (par exemple la magnésite, la syénite à néphéline et la pyrophyllite);
- (iii) Les produits pour lesquels le volume des échanges dans le monde est faible (par exemple le spath fluor, le mica et le sulfate de sodium); et

- (iv) Les minéraux à faible coût et produits en grande quantité (par exemple les matériaux de construction) qui sont destinés à des marchés locaux très précis.

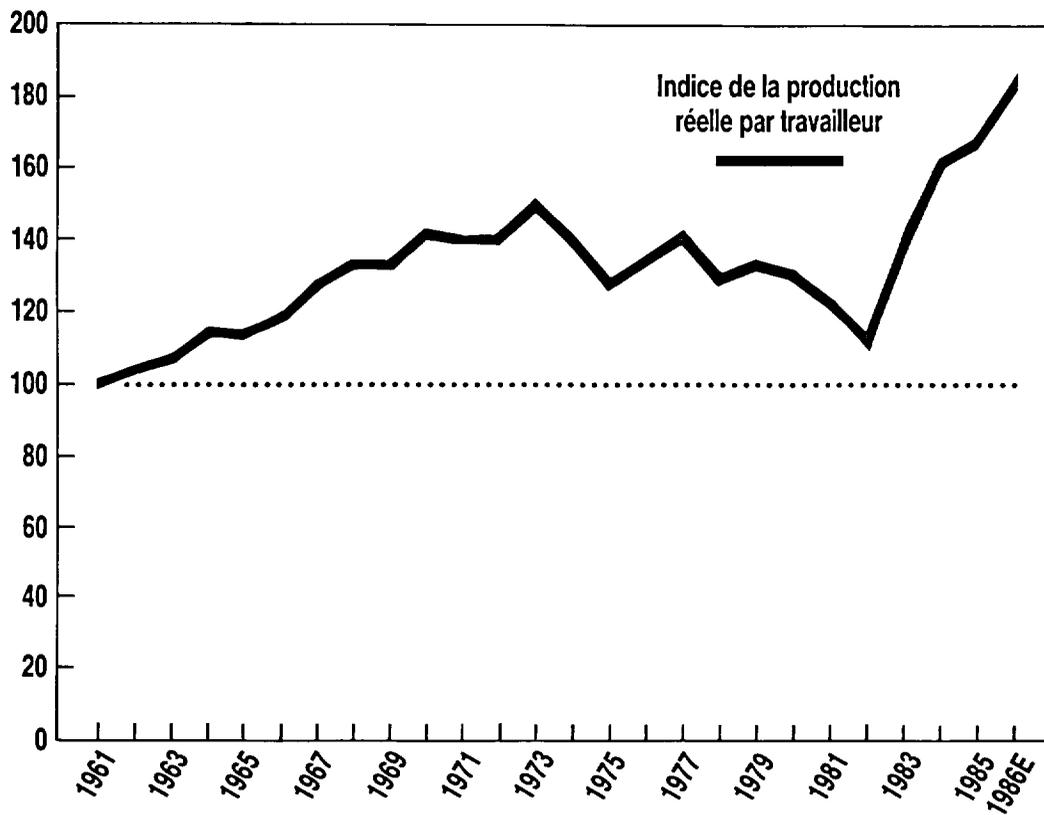
Bien que certains produits du quatrième groupe traversent les frontières, la concurrence et la libéralisation des échanges entre les pays n'entrent presque pas en ligne de compte. Pour les deux premiers groupes, les minéraux industriels actuellement produits au Canada peuvent soutenir la concurrence internationale, du moins aux premières étapes. La compétitivité du Canada pour ce qui est du troisième groupe varie de forte à faible.

Les progrès technologiques ont joué un rôle important dans la vigueur et l'essor de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. L'accroissement de la productivité dans l'industrie (voir le graphique) est en partie attribuable à l'adoption de nouvelles méthodes d'exploitation et de machines nouvelles. Les Canadiens ont acquis une renommée mondiale dans les domaines des sciences de la Terre ainsi que dans la recherche et le développement liés à l'exploration et à la production minérale. Le Canada offre des services en matière de génie et de sciences de la Terre dans le monde entier et soutient facilement la concurrence à ce chapitre en Amérique du Nord.

Figure 3.1

Production canadienne de minéraux primaires, productivité, 1961-1986

Indice 1961 = 100



Nota : comprend les mines de métaux, de minéraux non métalliques et de charbon, les carrières de gravier et les sablières.

E — estimation

Source : Énergie, Mines et Ressources Canada

Situation récente

Les 15 dernières années ont été une période mouvementée pour l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. Cette période a été caractérisée par des changements structurels et des variations considérables des prix à la suite de mouvements de l'offre et de la demande mondiales. Outre la récession de 1981 et 1982, qui a réduit le taux de croissance de la demande mondiale de matières premières, il s'est produit au cours des dix dernières années une baisse sensible de la quantité de minéraux et de métaux nécessaire pour produire une unité. Deux facteurs ont contribué à cette baisse. En ce qui concerne les produits, l'adoption de nouvelles techniques a entraîné une réduction de la dimension des produits, le remplacement et une diminution de la teneur en métal des biens que nous consommons. La réduction des dimensions s'est fait particulièrement sentir dans le secteur automobile qui, à son tour, a entraîné une diminution de la demande d'acier. De plus, l'équilibre entre la demande de biens et de services s'est modifié, les consommateurs dépensant une part de plus en plus grande de leur revenu disponible en services.

L'offre a également subi une transformation structurelle importante. Des prix relativement élevés et une préoccupation mondiale au sujet de pénuries imminentes au cours des années 60 et 70 ont incité de nombreux pays à se lancer dans la production de minéraux. Si bien que l'Australie, le Brésil et les pays en développement occupent maintenant une place plus importante dans la production mondiale de minéraux. L'entrée en scène de ces nouveaux concurrents a eu pour effet de réduire la part canadienne de la production mondiale de plusieurs métaux, de créer une vive concurrence au niveau des prix et de réintroduire le troc et les échanges compensés dans le commerce mondial des minéraux et des métaux.

Les facteurs et changements susmentionnés ont transformé la situation de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. Sa part du PIB est passée de 4 pour cent dans les années 60 et 70 à 2,6 pour cent en 1985. La rentabilité de l'industrie a chuté, les taux de rendement obtenus sur le capital investi dans les mines de métaux, qui se situaient entre 5 et 15 pour cent dans les années 60 et 70, sont devenus négatifs en 1982 et sont demeurés inférieurs à 3 pour cent de 1984 à 1986. Le nombre d'emplois dans l'extraction et la transformation des minéraux est passé de 196 000, sommet atteint en 1980, à 151 000 en 1986, même si la production réelle totale se maintenait ou même s'accroissait. La productivité, établie d'après la production par travailleur, a augmenté graduellement de 1960 à 1973, a diminué considérablement de 1973 à 1982 pour remonter rapidement de 1982 à 1986, au moment où les dirigeants des sociétés ont pris des mesures énergiques pour redonner la santé à cette industrie vitale (voir le graphique). En fait, entre 1982 et 1986, la productivité s'est accrue de 62 pour cent dans le secteur de l'extraction et de 43 pour cent dans le secteur de la transformation.

Presque tous les produits de base ont été touchés par des mesures de compression des coûts comprenant l'adoption de nouvelles techniques, la fermeture de mines, le licenciement d'employés et l'amortissement du capital. Par exemple, dans le cas du cuivre, les coûts moyens de production au Canada (avant la dépréciation) sont passés de 0,68 \$ US la livre en 1981 à 0,56 \$ US la livre en 1985. En dépit de ces améliorations apparentes de la compétitivité du Canada sur la scène internationale, les

producteurs étrangers ont également réduit leurs coûts de production, et certains pays ont déprécié leur devise, améliorant ainsi leur situation relative sur les marchés mondiaux des minéraux. La dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain nous a aidés à maintenir notre compétitivité en Amérique du Nord et sur les marchés mondiaux.

Montée du protectionnisme

Un grand nombre des difficultés auxquelles se sont heurtés les producteurs canadiens et les autres producteurs étrangers de minéraux et de métaux au cours de cette période agitée se sont traduites par l'adoption de politiques et de mesures commerciales. Les industries américaines de l'acier et des métaux non ferreux, soumises à des pressions concurrentielles semblables, ont exercé de fortes pressions pour obtenir une protection contre la hausse des niveaux d'importation. Dans le cas de l'acier au carbone, les États-Unis ainsi que la Communauté européenne et le Canada ont établi en 1978 un mécanisme des prix de déclenchement pour surveiller les importations en vue d'accélérer l'examen des plaintes éventuelles relatives au dumping. Ce système est demeuré en vigueur environ trois ans. Puis en 1984, après que la Commission américaine du commerce international (ITC) eut recommandé qu'une compensation soit imposée à l'égard de cinq des neuf principaux produits d'acier, le Président Reagan annonçait la création du U.S. Steel Program, aux termes duquel des accords d'autolimitation étaient conclus avec les pays dont le commerce était jugé déloyal en raison de dumping et d'octroi de subventions. Le Canada n'a pas été invité officiellement à négocier un tel accord au sujet de l'acier; cependant, les producteurs canadiens d'acier ont réduit les exportations de leurs produits aux États-Unis.

Les métaux non ferreux sont depuis longtemps victimes du protectionnisme américain. À part les droits de douane, le plomb et le zinc ont été frappés de contingents d'exportation de 1958 à 1965. Dans les années 70, on a tenté à de nombreuses reprises de faire adopter des lois visant à accroître les droits de douane relatifs au cuivre, au plomb et au zinc ou à en restreindre les importations; les exportateurs canadiens ont dû faire face à des enquêtes antidumping et à un certain nombre d'enquêtes aux termes de l'article 201 de la *Trade Act*. Par deux fois, soit en 1978 et en 1984, le Président est intervenu pour rejeter des propositions de l'ITC qui visaient à obtenir, en vertu de l'article 201 de la *Trade Act*, une compensation concernant le cuivre.

Les producteurs canadiens de minéraux non métalliques ont également fait l'objet de mesures commerciales destinées à limiter leur accès au marché américain. De 1967 à 1972, les exportateurs canadiens de potasse et de soufre ont été soumis à des enquêtes antidumping; les exportateurs de sel ont subi une enquête en 1984. En 1987, une seconde enquête a été entreprise à l'égard de la potasse et, d'après les constatations préliminaires, des marges de dumping s'établissant en moyenne à 36,6 pour cent avaient cours; l'enquête a été suspendue le 8 janvier 1988 lorsque les exportateurs canadiens ont pris certains engagements concernant les prix à l'exportation. Les producteurs canadiens de ciment se sont vu restreindre leur accès aux marchés américains en 1978 et de nouveau en 1982 lorsque des dispositions favorisant l'achat de produits américains ont été incorporées à la *U.S. Surface Transportation Assistance Act*. Les dispositions relatives au ciment ont été abolies après que de vigoureuses démarches eurent été entreprises.

Il est important de souligner que, même si les exportateurs canadiens ont été la cible de certaines mesures commerciales américaines, la majorité de ces mesures visaient des pays tiers. Cependant, les exportateurs canadiens ont été mêlés à ces enquêtes et ont dû se défendre contre des mesures néfastes qui auraient limité leur accès à des marchés qu'ils avaient réussi à

pénétrer au cours des ans. Certains auteurs ont défini ces mesures comme une rebuffade à l'endroit des exportateurs canadiens, situation fâcheuse qui a été réglée dans le cadre de l'Accord.

Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis

4

Dans la présente section ne sont décrits que les éléments de l'Accord qui revêtent une importance particulière pour le commerce des minéraux et des métaux canadiens.

Recours commerciaux et règlement des différends

La création d'un mécanisme unique de règlement des différends, qui prévoit l'application impartiale des lois américaines concernant les droits antidumping et compensatoires, constitue un élément important pour l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. Le Canada peut demander à un groupe spécial bilatéral, doté de pouvoirs exécutoires, d'examiner une détermination visant l'imposition de droits antidumping ou compensatoires. Cela signifie que les producteurs des États-Unis continueront de pouvoir demander une compensation pour les importations faisant l'objet d'un dumping ou d'un octroi de subventions, mais que le redressement accordé pourra être contesté et faire l'objet d'un examen par un groupe spécial binational habilité à déterminer si les lois en vigueur ont été appliquées correctement. En plus d'établir une meilleure discipline dans les lois américaines concernant les recours commerciaux, la création du mécanisme laisse supposer que les demandes seront examinées plus rapidement qu'en vertu du long processus exigé par le système judiciaire des États-Unis. Les deux gouvernements seront tenus d'exécuter les décisions du tribunal.

Tout au long des négociations aboutissant à l'Accord, les deux pays se sont longuement penchés sur la question des pratiques fiscales et des subventions dont bénéficie le secteur primaire. Des études réalisées par les deux pays montrent que les gouvernements du monde entier, y compris celui des États-Unis, influent couramment sur l'affectation des ressources dans le secteur primaire, et que les mécanismes

utilisés et les motifs invoqués pour atteindre des objectifs socio-économiques précis varient grandement. Au Canada, aussi bien que dans certaines régions éloignées des États-Unis, le développement régional est fréquemment associé à l'exploitation et à la transformation des minéraux. L'Accord ne modifie pas le droit du Canada de soutenir la mise en valeur des minéraux dans toutes les régions du pays.

Aucune entente n'est intervenue dans les délais fixés au sujet de règles et de disciplines nouvelles à l'égard des subventions et des pratiques déloyales de fixation des prix. Cependant, l'Accord prévoit que les deux gouvernements oeuvreront à l'établissement d'un nouveau régime pour s'occuper des problèmes de dumping et d'octroi de subventions; ce régime devra entrer en vigueur au plus tard à la fin de la septième année. Le nouveau régime aura pour objectif de rendre inutiles les mesures à la frontière, actuellement sanctionnées par le code du GATT sur les subventions et les droits compensatoires; il faudra pour cela élaborer de nouvelles règles sur les usages en matière de subventions et s'en remettre davantage aux lois nationales sur la concurrence pour faire face au dumping.

En outre, les autres lois sur les recours commerciaux pourront être examinées dans le cadre du mécanisme de règlement des différends, et de nouvelles restrictions ont été imposées dans le cas des sauvegardes. Par exemple, si des mesures globales de sauvegarde étaient prises par un pays, elles ne s'appliqueraient pas à l'autre pays sauf si les importations de ce dernier sont considérables et causent un grave préjudice.

Droits de douane et règles d'origine

Comme l'explique l'appendice A, l'Accord prévoit que tous les droits de douane bilatéraux seront abolis soit immédiatement le 1^{er} janvier 1989, soit éliminés progressivement sur une période de cinq ou de dix ans. Dans le cas des aciers spéciaux, l'élimination entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1989. L'appendice B résume les droits de douane frappant les minéraux et les métaux, et indique leur période d'élimination. Il n'existe pas de droits de douane bilatéraux sur le charbon. Pour la plupart des minéraux et des métaux, la période d'élimination est fixée à cinq ans; pour certains, l'élimination est immédiate et pour d'autres, elle s'échelonne sur dix ans.

Il existe déjà un degré élevé de libre-échange bilatéral dans le secteur des minéraux et des métaux. En effet, environ 85 pour cent des exportations canadiennes de minéraux et de métaux vers les États-Unis et 90 pour cent des exportations américaines de minéraux et de métaux vers le Canada se font déjà en franchise de droits. Ces proportions considérables déforment cependant la réalité qui prévaut dans certains segments de l'industrie; par exemple, environ 60 pour cent seulement des échanges des grands métaux non ferreux se font en franchise de droits entre les deux pays. En outre, elles ne tiennent pas compte des distorsions commerciales provoquées par les barrières tarifaires.

En général, les droits de douane frappant les minéraux et les métaux augmentent selon le degré de transformation. Autrement dit, plus un produit est transformé, plus les droits de douane sont élevés. En outre, plus la valeur intrinsèque d'une unité de minerai ou de métal est grande, plus l'effet de l'augmentation d'une série de droits à l'autre est fort. Dans certains cas, les

droits imposés sur un produit minéral ou métallique peuvent dépasser la valeur ajoutée à une étape donnée de la transformation. Par conséquent, un investisseur éventuel est fortement influencé tant par les niveaux de droits que par la structure tarifaire lorsqu'il doit décider de l'emplacement d'une usine de transformation. Même l'imposition de droits relativement faibles sur un produit à une étape stratégique du processus de production peut empêcher l'établissement et la croissance de l'industrie concernée. Par exemple, les droits de 1,7¢ le kilo imposés par les États-Unis sur les concentrés de zinc ne représentent pas une barrière importante; par contre, les droits de 19 pour cent qui frappent les alliages de zinc ont véritablement retardé l'implantation d'une grande industrie de fabrication d'alliages de zinc au Canada.

Les minéraux et métaux d'origine entièrement canadienne ou américaine ou ceux qui sont suffisamment transformés dans l'un ou l'autre pays seront admissibles au nouveau traitement tarifaire. Dans le cas de certains minéraux et métaux, au moins 50 pour cent des coûts de transformation devront être engagés en Amérique du Nord. Cette règle des 50 pour cent ne s'appliquera pas à la transformation de concentrés de cuivre en blister ou en d'autres produits de cuivre, alors que la transformation de blister en produits de cuivre subissant un traitement plus poussé, y compris les cathodes, devra satisfaire à cette règle.

La transformation de concentrés de plomb et de zinc en métal affiné et de produits non ouvrés en produits semi-finis ou manufacturés, respectivement, devra satisfaire à la règle des 50 pour cent. Celle-ci ne s'appliquera pas à la plupart des autres métaux, y compris l'aluminium fabriqué à partir de bauxite ou d'alumine importée; cependant, il faudra apporter des modifications précises à la classification tarifaire. Par exemple, les tubes et les tuyaux d'acier fabriqués à partir de produits laminés importés (acier en bandes) et les fils de cuivre inférieurs à six millimètres faits à partir de blister importé seront automatiquement considérés comme produits d'origine canadienne ou américaine.

Restrictions quantitatives

Le Canada et les États-Unis ont convenu qu'ils ne maintiendront ni n'introduiront de restrictions à l'importation ou à l'exportation, sauf dans la mesure où elles sont prévues par le GATT, et/ou selon les modifications prévues dans l'Accord. Le GATT stipule que ses signataires peuvent prendre certaines mesures commerciales dans des circonstances précises. Parmi ces mesures, notons celles qui concernent la conservation des ressources naturelles épuisables et celles qui sont essentielles à l'acquisition ou à la répartition de produits dans le cas de pénuries. Conformément à l'Accord, s'il survient des pénuries et s'il est jugé nécessaire ou souhaitable de prendre des mesures spéciales, chaque pays doit assurer, selon les niveaux historiques de vente, un accès proportionnel au produit sans imposer de différenciation de prix. En outre, les deux pays doivent coopérer à la mise en oeuvre de tout contrôle à l'exportation afin de prévenir les détournements vers des pays tiers.

En vertu de la Constitution, les provinces et les territoires possèdent leurs ressources naturelles et sont chargés de leur gestion et de leur conservation. Au fil des ans, ils ont mis en oeuvre des lois et des règlements pour régir l'exploration, l'exploitation et la conservation de leur patrimoine minier. À l'exception de la potasse, rarement ont-ils jugé nécessaire de prendre des mesures correctives ayant une incidence directe sur le niveau de production et, par conséquent, le commerce.

Normes techniques

L'Accord prévoit que les deux pays s'inspireront du code de normalisation du GATT afin d'éviter que le recours à des règlements techniques serve d'obstacles déguisés au commerce et d'harmoniser le plus possible les mesures normatives au niveau fédéral. Il est permis d'adopter des normes et des règlements s'il peut être prouvé qu'ils ont pour objet de protéger la santé et la sécurité, l'environnement, la sécurité nationale et les intérêts des consommateurs. Les deux pays ont également convenu de mettre en place un processus permettant la reconnaissance mutuelle des systèmes d'accréditation de laboratoires et des organismes de certification.

Investissement

L'industrie des minéraux est capitalistique et elle obtient environ 6 pour cent des investissements totaux effectués au Canada. Même si la majeure partie de ces investissements provient du Canada, les capitaux étrangers ont joué un rôle considérable dans la mise en valeur des ressources naturelles du pays. En 1986, le taux de contrôle canadien du secteur des minéraux non combustibles (y compris l'uranium) s'établissait à 69 pour cent et, dans le secteur du charbon, à 86 pour cent. Ces taux se sont considérablement accrus par rapport aux taux de 50 pour cent et de 38 pour cent respectivement qui prévalaient pour ces deux secteurs pendant la majeure partie des années 70. Les États-Unis représentent le principal bailleur de capitaux étrangers.

Un certain degré de propriété étrangère caractérise la plupart des industries minières du monde occidental. Aux États-Unis, le taux de propriété étrangère se chiffrait en 1984 à 33 pour cent dans l'industrie du minerai de fer, à 26 pour cent dans les mines de métaux et à 27 pour cent dans les mines non métalliques². Le Canada est le principal investisseur étranger dans l'industrie américaine des minéraux. Les sociétés minières canadiennes comptent parmi les plus importantes au monde; elles sont certainement aussi, sinon plus grandes, que les sociétés minières américaines. Certaines sociétés disposent d'installations intégrées au Canada et aux États-Unis.

L'Accord prévoit que chaque pays procurera le traitement national aux investisseurs de l'autre pays dans le cadre de ses lois et règlements nouveaux, et qu'aucune exigence concernant l'exportation, la teneur locale, les achats locaux ou le remplacement des importations ne peut être imposée. À l'exception de l'uranium, le Canada n'impose aucune restriction sur la propriété étrangère dans le secteur des minéraux et des métaux. La politique canadienne concernant le taux de propriété étrangère dans le secteur de l'uranium stipule que les Canadiens doivent posséder au moins 51 pour cent de tout gisement d'uranium au moment de sa mise en production³. Cette politique ne sera pas touchée par l'Accord.

Les dispositions relatives à l'investissement prévues par l'Accord ne devraient pas influencer sensiblement sur le taux de propriété et de contrôle étrangers dans le secteur des minéraux et des métaux des deux pays; cependant, elles assurent un climat prévisible et stable pour les investisseurs américains et canadiens dans chaque pays.

² L. J. Sousa et al., *Foreign Direct Investment in the U.S. Minerals Industry*, U.S. Bureau of Mines, circulaire d'information n° 9131, 1987.

³ L'honorable Gerald S. Merithew, ministre d'État (Forêts et Mines), communiqué n° 87/310 : *La nouvelle politique de l'uranium sert le développement économique*, le 23 décembre 1987.

Répercussions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sur le secteur des minéraux et des métaux

5

Accès plus sûr aux marchés

La plupart des dirigeants de l'industrie considèrent les procédures de recours commerciaux et l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends comme le facteur essentiel pour garantir davantage l'accès du Canada aux importants marchés américains. Ces avantages sont toutefois difficiles à évaluer quantitativement. Néanmoins, l'histoire récente démontre que des sociétés ont consacré de longues heures et des sommes importantes pour défendre leurs intérêts contre les mesures commerciales américaines au cours des 20 dernières années. Le secteur des minéraux et des métaux est cyclique, et les observateurs de l'industrie peuvent habituellement prévoir les mesures commerciales que les États-Unis prendront pour contrer la conjoncture sur les marchés mondiaux. Les cinq dernières années n'ont pas fait exception à la règle.

Les producteurs canadiens, qui par le passé se sont plaints que les pressions politiques aux États-Unis incitaient les fonctionnaires américains à prendre parti pour les plaignants, pourront désormais en appeler devant un tribunal bilatéral. En plus d'établir une meilleure discipline dans les lois américaines concernant les recours commerciaux, la création du mécanisme laisse supposer que les demandes seront examinées plus rapidement qu'en vertu du long processus exigé par le système judiciaire des États-Unis.

Transformation plus poussée

Étant donné que le degré de protection tarifaire a tendance à s'accroître en proportion de la valeur ajoutée, les retombées de l'Accord sur l'industrie canadienne des minéraux et des métaux se feront sentir davantage aux premières étapes de la transformation qu'à l'étape de l'extraction. Ces retombées seront assurément positives, assurant une transformation plus poussée des minéraux et des métaux au Canada avant leur exportation. Par exemple, les possibilités d'implantation d'une grande industrie de fabrication d'alliages de zinc s'amélioreront à mesure que les droits de douanes américains seront éliminés. De plus, dans la mesure où les perspectives de transformation plus poussée s'accroîtront, on peut s'attendre à une intensification des travaux de recherche et de développement liés à la transformation des minéraux au Canada. Même si certains de ces avantages seront immédiats, la plupart ne pourront être réalisés qu'à moyen et à long terme.

Spécialisation et rationalisation

L'abolition par *les deux pays* des droits de douane d'importance moyenne à élevée imposés sur un grand nombre de minéraux et de métaux créera, au cours des années 90, un climat concurrentiel propice à de nouvelles possibilités d'échanges et de transformation, entraînera une certaine expansion et adaptation de l'industrie, accroîtra la productivité et la spécialisation dans certains produits, et ce à mesure que des producteurs profiteront des économies d'échelle ainsi réalisées. Voici certains exemples où l'élimination mutuelle des droits des deux pays aura un effet important et où les sociétés situées au Canada devraient faire bonne figure : le paratungstate d'ammonium (qui représente le produit intermédiaire essentiel entre les concentrés de tungstène et la plupart des produits de tungstène), divers ferro-alliages, le silicium métal, les alliages de zinc, certains composés de molybdène, les bioxydes de titane, les produits de gypse ainsi que la laine de roche et la laine minérale servant à l'isolation.

Pour certains minéraux et métaux, l'Accord entraînera l'élimination de *droits canadiens* qui sont déjà faibles ou nuls aux États-Unis, les plus importants frappant le calcium métal et les carbures de calcium, les grenailles et la poudre de fontes brutes, les oxydes de zinc, le sulfate de baryum naturel, les paillettes et les poudres de graphite, les carbonates et les sulfates de soude naturelle, le phosphore, le chlorure de calcium et divers produits d'amiante. Dans la majeure partie des cas, les producteurs canadiens concernés ne devraient pas éprouver de difficultés importantes à s'adapter à une concurrence internationale plus vive. Cependant, il est possible que certaines des usines canadiennes les moins efficaces doivent fermer leurs portes.

Nouvelles perspectives commerciales

L'élimination progressive des *droits de douane américains* d'importance moyenne à élevée procurera de nouvelles perspectives commerciales aux producteurs et aux exportateurs canadiens de certains minéraux et métaux. Cela se traduira par la construction de nouvelles usines et l'expansion d'usines existantes au Canada. Voici quelques exemples de minéraux et métaux touchés par cette catégorie de droits américains : le magnésium affiné, le plomb affiné, le molybdène grillé, les carbures de tungstène, le pentoxyde de vanadium et le ferrosilicium. Le Canada n'impose pas de droits sur ces produits, sauf dans le cas du magnésium.

Si la suppression des *droits de douane américains* se conjugue à un redressement général des marchés mondiaux, cette situation pourrait occasionner la mise en exploitation de nouvelles mines de béryllium et de tungstène au Canada, le premier n'étant pas actuellement produit au pays.

Les Canadiens peuvent également s'attendre à profiter de nouvelles perspectives commerciales en ce qui concerne les services spécialisés liés à l'exploration et à la production minière. Ces perspectives découleront de la libéralisation des échanges et de la facilité accrue qu'auront les gens d'affaires de séjourner temporairement aux États-Unis, conformément à l'Accord. Ces avantages devraient stimuler plus encore la recherche et le développement et accroître les compétences du Canada dans les domaines des sciences de la Terre et de la transformation des minéraux.

Rentabilité de l'industrie

La suppression des *droits de douane américains* relativement faibles accroîtra sensiblement la rentabilité de l'industrie. Par exemple, environ le quart des exportations canadiennes de grands métaux non ferreux vers les États-Unis est soumis à des droits allant de 0,1 à 1,5 pour cent. Selon la conjoncture, les vendeurs intègrent habituellement les droits peu élevés à leur prix de vente lorsqu'ils se livrent concurrence sur les marchés étrangers. Parmi les droits américains dont la suppression immédiate profitera aux exportateurs canadiens, notons ceux de 37,5 ¢ le kilogramme sur les minerais et les concentrés de tungstène, et ceux de 2,07 \$ la tonne sur le spath fluor de qualité acide. L'élimination sur cinq ans des droits de 1 pour cent sur le cuivre affiné, de 3,1 pour cent sur le carbonate de calcium (de remplissage) et de 2,4 pour cent sur le mica, ainsi que l'élimination sur dix ans des droits de 1,5 pour cent sur le zinc affiné seront également importantes. Quant au Canada, il n'impose que peu de droits inférieurs à 1,5 pour cent sur les minéraux et les métaux.

Accroissement de la compétitivité

Le Canada profitera de l'élimination des droits de douane bilatéraux à d'autres égards. Certains exportateurs canadiens de minéraux et de métaux seront sur un pied d'égalité avec les exportateurs du Tiers-Monde qui bénéficient, sur le marché américain, d'un accès en franchise de droits en vertu du Système généralisé de préférences. En outre, la suppression des droits canadiens frappant certains intrants permettra de réduire les coûts d'investissement et de production nécessaires à l'extraction et à la transformation des minéraux.

La disponibilité de ressources énergétiques en abondance et à prix compétitifs revêt une grande importance dans la transformation de certains minéraux et métaux. L'Accord limite dans une certaine mesure la capacité des gouvernements d'imposer des restrictions à l'exportation pour réduire les prix intérieurs des ressources énergétiques. Cependant, il convient de souligner que l'Accord n'interdit pas des écarts de prix de l'énergie sur les marchés intérieurs et étrangers s'ils découlent des pratiques commerciales ou des coûts du service. Par exemple, le Canada dispose d'un avantage énorme au niveau du coût de production de l'énergie électrique, et cet avantage continuera de se traduire par des prix moins élevés et la possibilité que les grands consommateurs industriels négocient des tarifs avantageux.

Dans l'ensemble, l'intensification de la concurrence en Amérique du Nord mettra les producteurs et les exportateurs canadiens dans une meilleure position pour soutenir la concurrence sur les autres marchés mondiaux.

Résumé

Globalement, l'Accord devrait permettre d'accroître la valeur de la production de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux, particulièrement sur le plan de la valeur ajoutée par rapport à la production à la mine. Les exportations et les importations de minéraux et de métaux devraient augmenter. Cette hausse viendra probablement surtout de l'augmentation des investissements et de l'agrandissement des installations de transformation ainsi que de l'accroissement de la productivité à diverses étapes du processus de transformation. Les revenus devraient s'élever, mais le nombre global d'emplois ne devrait pas varier considérablement, en raison de la nature capitalistique de l'industrie.

Même si l'on peut s'attendre à ce que toutes les régions du Canada, où l'activité minière est considérable aujourd'hui, bénéficient de certains avantages, il est difficile de prévoir les retombées régionales exactes de l'Accord. Les gains les plus appréciables devraient être réalisés par les industries qui produisent des minéraux tels que l'aluminium, certains ferro-alliages, le magnésium et le zinc dont la production nécessite une grande quantité d'énergie électrique. Les débouchés de ces produits et, du même coup, la production canadienne devraient augmenter à mesure que les droits de douane américains seront éliminés. Par conséquent, les régions qui disposent d'énergie à faible coût et facilement accessible en bénéficieront. D'autres produits de base offrant des possibilités intéressantes sont définis ci-dessus. Les sociétés et les régions offrant des services spécialisés en matière d'exploration et de production minérale seront également avantagées.

L'adaptation de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux ne devrait pas s'avérer coûteuse. L'industrie est déjà fortement axée vers le commerce et soutient la concurrence sur le plan international. La proximité des deux pays et la forte complémentarité dans le secteur minier favorisent la compétitivité du Canada sur le marché américain. Bon nombre de segments de l'industrie minière canadienne ont apporté des changements structurels et ont rationalisé leurs activités pour répondre à la baisse mondiale des prix. D'autres sont en train de moderniser leurs usines. Enfin, la différence entre les industries américaine et canadienne n'est pas aussi grande que l'on pourrait s'y attendre. Par conséquent, l'industrie canadienne n'assumera pas une part disproportionnée du fardeau imposé par l'adaptation en Amérique du Nord.

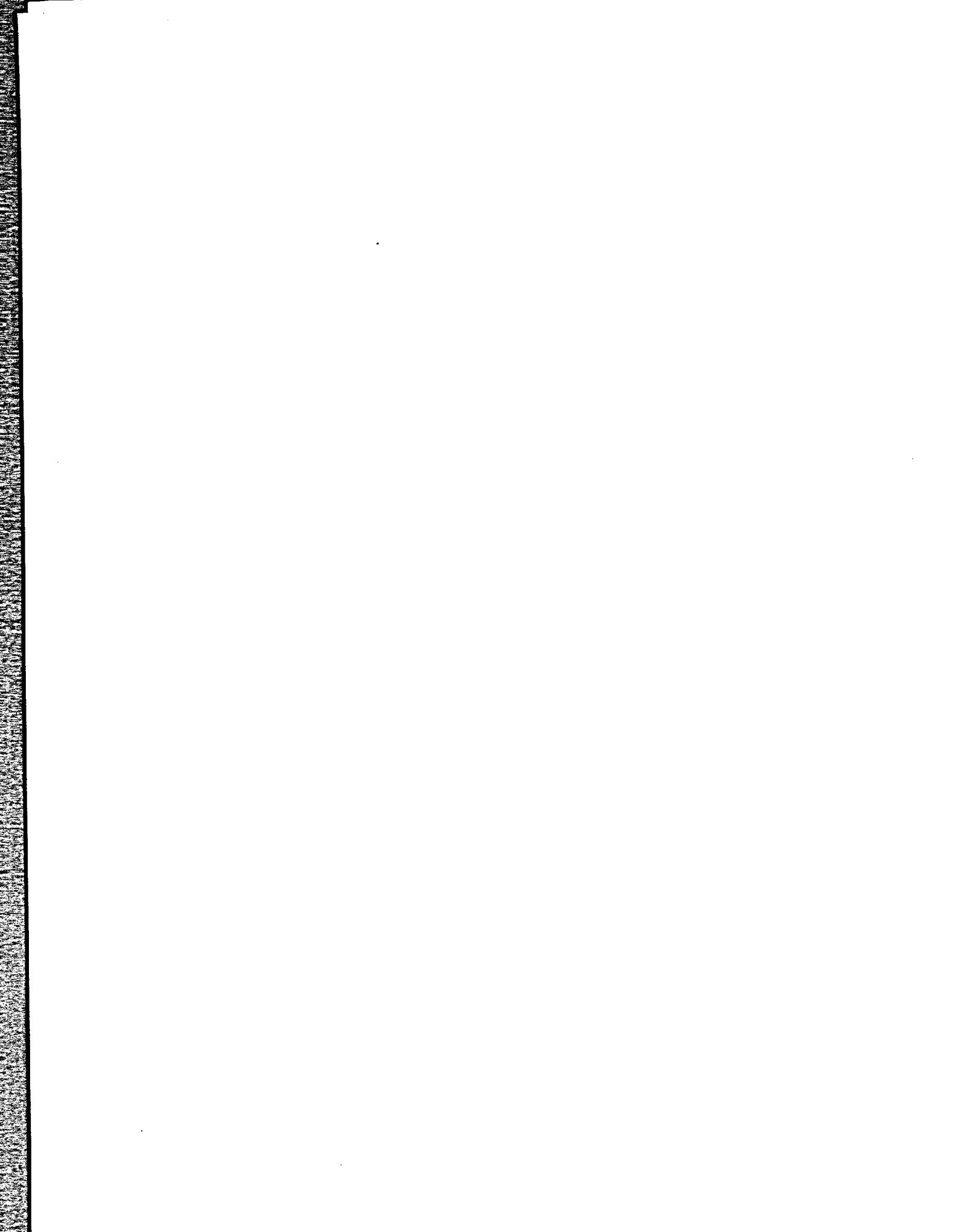
Conclusions

L'industrie canadienne des minéraux et des métaux devrait retirer d'importants avantages de l'Accord. L'extraction et la transformation des minéraux et des métaux est depuis longtemps un aspect vital du développement économique national et régional, depuis que les prospecteurs et les entrepreneurs explorent le pays à la recherche des matières premières nécessaires pour desservir les marchés d'exportation et le marché intérieur en pleine croissance. Aujourd'hui, l'industrie demeure en grande partie axée sur les exportations.

L'Accord vient à point nommé pour l'industrie des minéraux et des métaux, non seulement au Canada mais également aux États-Unis. Au cours des 15 dernières années, et tout particulièrement depuis cinq ans, l'industrie a été secouée par une vive concurrence internationale, et a dû faire face à une surabondance mondiale de l'offre et à un fléchissement général des prix. Les producteurs canadiens et étrangers ont pris de vigoureuses mesures afin de réduire les coûts d'extraction et de transformation, de rationaliser leurs activités et de s'adapter à l'intensification des échanges internationaux. La libéralisation des échanges dans le domaine des minéraux et des métaux, tant en Amérique du Nord que dans le monde entier, au moment où se déroulent les négociations commerciales multilatérales, contribuera dans une large mesure à compléter ce processus de rationalisation et d'adaptation de même qu'à garantir la position du Canada sur les marchés mondiaux des minéraux.

Les avantages découlant du libre-échange bilatéral dans le domaine des minéraux et des métaux s'étendront à la plupart des régions du Canada, surtout celles qui disposent d'abondantes ressources hydro-électriques nécessaires pour transformer certains minéraux ainsi que celles qui disposent d'installations de traitement et de minéraux particuliers. Ces avantages se traduiront par la hausse des revenus, des bénéfices, des investissements et de la production. Sur le plan des minéraux, le Canada réalisera des gains dans l'industrie du fer et de l'acier, des métaux non ferreux et pour un éventail de minéraux non métalliques. Pour le secteur dans son ensemble, les plus importants éléments de l'Accord sont le mécanisme de règlement des différends et la suppression des droits de douane. Parmi les autres éléments importants, notons l'amélioration des droits et des obligations concernant les normes techniques et la facilité accrue qu'auront les gens d'affaires s'occupant de biens et de services d'obtenir une autorisation de séjour temporaire.

L'Accord ne modifiera en rien la capacité des Canadiens de gérer leurs ressources minérales. Il incombe aux provinces et aux territoires de déterminer le rythme et les conditions de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation des minéraux. Les engagements et les obligations concernant les investissements ne devraient pas altérer les taux de propriété canadienne et étrangère de l'industrie des minéraux et des métaux du Canada.



Appendice A

Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis — Synopsis

Le 4 octobre 1987, le Canada et les États-Unis en sont venus à une entente de principe sur les éléments à englober dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Le texte officiel de l'Accord a été déposé à la Chambre des communes le 11 décembre 1987. Les principaux éléments de l'Accord sont les suivants :

Droits de douane et règles d'origine

Tous les droits de douane seront éliminés entre les deux pays lorsque l'Accord entrera en vigueur, soit le 1^{er} janvier 1989, selon trois formules : a) certains droits seront éliminés immédiatement; b) certains seront éliminés en cinq tranches annuelles égales; c) certains seront éliminés en 10 tranches annuelles égales.

Les produits qui sont entièrement originaires du Canada ou des États-Unis seront admissibles au nouveau traitement tarifaire. Les produits incorporant des matières ou des composantes étrangères qui ont été suffisamment transformés pour justifier un changement de classement tarifaire seront également admissibles. Dans certains cas, il faudra que 50 pour cent du coût de fabrication ait été engagé dans l'un ou l'autre pays pour que les produits soient admissibles.

Restrictions quantitatives

Les dispositions du GATT sur les restrictions quantitatives à l'importation ou à l'exportation continueront de s'appliquer. Les restrictions quantitatives existantes seront ou bien éliminées, immédiatement ou selon un échéancier convenu, ou bien maintenues. En ce qui concerne les mesures à l'exportation prises pour des raisons

d'insuffisance des approvisionnements ou de conservation, l'Accord va au-delà des dispositions du GATT en permettant un accès proportionnel aux niveaux historiques des approvisionnements sans que les gouvernements fassent de la discrimination sur le prix. L'Accord prévoit une coopération pour la mise en application de ce genre de mesures touchant les exportations et visant à empêcher le détournement des échanges vers des tierces parties.

Normes techniques

Les deux gouvernements conviennent de s'inspirer du Code de la normalisation du GATT. Ils s'efforceront de mieux harmoniser leurs normes fédérales respectives afin de réduire les obstacles techniques au commerce tout en protégeant la santé et la sécurité nationale, la qualité de l'environnement et les intérêts du consommateur. On encouragera une plus grande compatibilité des normes aux niveaux de l'état, de la province et du secteur privé.

Agriculture

Les deux gouvernements conviennent d'éliminer sur 10 ans les droits de douane sur les produits agricoles et de ne pas utiliser de subventions directes à l'exportation dans leurs échanges bilatéraux de produits agricoles. Pour les fruits et légumes frais, l'Accord renferme une disposition tarifaire spéciale qui permet de réimposer temporairement les droits de douane courants dans certains cas. Les deux gouvernements s'exempteront de leurs lois respectives

sur les importations de viandes, et les licences que le Canada exige pour les importations de blé, d'avoine et d'orge seront éliminées lorsque les niveaux de soutien céréalier seront équivalents dans les deux pays. Le Canada sera exempté de toutes futures restrictions quantitatives américaines sur les produits contenant 10 pour cent ou moins de sucre. L'Accord maintient notre système de gestion des approvisionnements et notre réseau d'offices de commercialisation, et il prévoit un léger relèvement de nos contingents d'importation de volailles et d'oeufs. Les deux pays conviennent de réduire les règlements techniques qui entravent le commerce, tout en protégeant la santé des humains, des animaux et des plantes.

Vins et spiritueux

Les deux gouvernements conviennent d'accorder le traitement national pour les pratiques d'inscription au catalogue et de distribution, en prévoyant certaines exceptions pour les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique et pour les commerces privés de vin de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Le Canada éliminera l'écart de majoration entre les prix des vins canadiens et américains sur une période de sept ans, et immédiatement pour les spiritueux. L'Accord ne touche pas les restrictions actuellement appliquées à la bière. Toutes les autres mesures de discrimination au niveau du prix appliquées par le Canada et les États-Unis seront immédiatement éliminées.

Énergie

Les deux gouvernements conviennent d'interdire la plupart des restrictions posées aux exportations et aux importations d'énergie, sous réserve des raisons déjà autorisées par le GATT et pour lesquelles de telles restrictions pourront être appliquées, y compris celles liées à l'approvisionnement ou à la conservation. Mais en cas d'imposition de contrôles à l'exportation pour insuffisance des approvisionnements, le pays exportateur offrira un accès proportionnel au niveau consenti au pays importateur et ce, sans augmentation des prix. Tout comme pour les restrictions quantitatives générales, le pays exportateur n'est aucunement tenu d'approvisionner l'autre pays.

Commerce des produits automobiles

L'Accord maintient le Pacte de l'automobile et les mesures de protection qu'il offre à ses participants actuels. L'Accord ne modifie aucunement les engagements sur la valeur ajoutée au Canada pris par les producteurs participant au Pacte. Les règles d'origine prévues dans l'Accord encouragent l'achat d'un plus grand nombre de pièces en Amérique du Nord. Les exemptions et remises de droits de douane sur les produits automobiles seront graduellement éliminées, tout comme l'embargo canadien sur les importations d'automobiles d'occasion.

Mesures d'urgence

Les deux gouvernements conviennent d'utiliser des normes plus rigoureuses pour l'application de mesures de sauvegarde (contingents ou restrictions) à leurs échanges bilatéraux. Les contingents globaux d'importation ou les surtaxes imposés par l'un ou l'autre gouvernement en vertu de l'article 19 du GATT exempteront l'autre partie si ses expéditions ne sont pas importantes (moins de 5 à 10 pour cent du total des importations). Pendant la période de transition prévue par l'Accord, lorsque les importations provenant de l'autre pays contribueront de manière sensible au préjudice grave causé par les importations, les réductions de droits prévues dans l'Accord pourront être suspendues pour une période maximale de trois ans, mais une seule mesure du genre pourra être prise pour un produit donné.

Marchés publics

Le Canada et les États-Unis conviennent d'élargir l'accès de leurs fournisseurs réciproques aux marchés de leurs administrations fédérales respectives, en se fondant sur le Code du GATT relatif aux marchés publics. Le champ d'application du Code sera élargi aux achats valant entre 25 000 \$ US (environ 33 000 \$ CAN) et 171 000 \$ US (238 000 \$ CAN). D'autres négociations bilatérales seront menées lorsque le Code du GATT aura été renégocié.

Commerce des services

C'est le premier accord qui prévoit un ensemble de règles devant régir divers secteurs de services. Les deux gouvernements appliqueront dorénavant les principes du traitement national, du droit à une présence commerciale et du droit d'établissement à leurs fournisseurs respectifs de services, conformément au chapitre sur l'investissement. Les annexes sectorielles explicitent ces obligations pour le tourisme, les services d'architecture ainsi que les services d'informatique et de télécommunications améliorés.

Services financiers

L'Accord maintient l'accès que les institutions financières du Canada et des États-Unis ont au marché de l'autre pays, et il ouvre de nouveaux domaines de concurrence pour la souscription à des titres et pour les services bancaires.

Industries culturelles

Les industries culturelles sont explicitement exemptées de l'Accord.

*Autorisation de séjour temporaire
pour gens d'affaires*

Les gens d'affaires faisant le commerce de produits et de services pourront plus facilement se rendre de l'autre côté de la frontière.

Investissement

Les deux gouvernements conviennent d'accorder dorénavant le traitement national à leurs investisseurs respectifs et de n'imposer aux investisseurs de l'autre pays aucune prescription touchant l'exportation, la teneur en éléments locaux, les achats locaux ou le remplacement des importations. Les lois existantes, les règlements promulgués et les politiques publiées sont maintenus. Le seuil canadien pour l'examen des acquisitions américaines directes sera relevé à 150 millions \$ CAN d'ici 1992. L'examen des acquisitions américaines indirectes sera graduellement éliminé sur la même période.

*Règlement des différends en matière de droits
antidumping et compensatoires*

Un mécanisme de règlement des différends garantira l'application équitable des lois des deux pays prévoyant des mesures antidumping et compensatoires. L'un ou l'autre gouvernement pourra demander à un groupe spécial binational d'examiner des décisions finales en matière de droits antidumping ou compensatoires. Les décisions des groupes spéciaux seront exécutoires.

Les nouvelles lois ne s'appliqueront pas à l'autre pays à moins que celui-ci n'y soit expressément mentionné. Un groupe spécial binational pourra examiner les changements proposés à la législation et émettre des avis à ce sujet. Les deux gouvernements s'efforceront d'élaborer et d'appliquer un nouvel ensemble de lois sur les mesures antidumping et compensatoires et ce, d'ici sept ans.

Dispositions institutionnelles

Une commission mixte du commerce canado-américain sera établie pour superviser la mise en oeuvre de l'Accord et pour régler les différends. Les deux gouvernements conviennent en outre de demander à un groupe binational spécial, à la requête de l'un ou l'autre pays, de faire des recommandations sur le règlement de différends touchant l'interprétation et l'application de l'Accord dans les cas autres que les affaires de droits antidumping et compensatoires. Les deux gouvernements renverront ces différends à l'arbitrage obligatoire dans le cas des mesures de sauvegarde et, s'ils y consentent tous deux, pourront également le faire dans d'autres cas.

Appendice B

Liste sélective des droits de douane sur les minéraux et les métaux en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

Désignation abrégée	Droits de douane en vigueur (NPF)		Échelonnement
	Canada	É.-U.	
	(en % sauf indication contraire)		1 ^{er} janvier
Minerais métalliques et concentrés (S.H., chapitre 26)			
La plupart des minerais et concentrés	0	0	—
Minerais de plomb et leurs concentrés	0	1,7¢/kg Pb	1998
Minerais de zinc et leurs concentrés	0	0,7¢/kg Zn	1998
Minerais de tungstène et leurs concentrés	0	37,5¢/kg W	1989
Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés	0	13,2¢/kg Mo	1998
Minerais de molybdène et leurs concentrés, autres	0	19,8¢/kg Mo	1993
Composés métalliques intermédiaires (S.H., chapitre 28)			
Paratungstate d'ammonium	9,2	10	1993
Oxydes de chrome	12,5	3,7	1993
Oxydes de fer	12,5	3,7	1993
Oxydes de plomb	10,5 à 12,5	2,4 à 15	1993
Oxydes de molybdène	12,5	3,2	1993
Molybdates	9,2	3,7 et 4,3	1993
Oxydes de titane	10	6	1998
Pentoxyde de vanadium	0	16	1993
Oxydes de zinc	10,5	0	1998
Ferro-alliages (S.H., chapitre 72)			
Ferromanganèse	0,88 à 1,54¢/kg Mn	1,4 à 2,3	1989
Ferrosilicium	0 à 4,41¢/kg Si	0 à 5,8	1989
Ferro-silico-manganèse	1,54¢/kg Mn	3,9	1989
Ferrochrome	10,2	1,9 à 3,1	1989
Ferro-silico-chrome	10,2	10	1989
Ferronickel	10,2	0	1989
Ferromolybdène	10,2	4,5	1993
Ferrotungstène	10,2	5,6	1993
Ferrotitane	10,2	3,7	1993
Ferrovandium	10,2	4,2	1993
Ferroniobium	10,2	5	1993
Ferrozirconium	10,2	4,2	1993
Autres	10,2	5	1989

*La présente liste sélective, établie à partir du système harmonisé (S.H.), est destinée à servir de document de base et n'est pas définitive.

NPF : Droits de douane applicables à la nation la plus favorisée en vertu du GATT qui ont servi de taux de base dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

— : sans objet.

Appendice B (suite)

Liste sélective des droits de douane sur les minéraux et les métaux en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

Désignation abrégée	Droits de douane en vigueur (NPF)		Échelonnement
	Canada	É.-U.	
	(en % sauf indication contraire)		1 ^{er} janvier
Fer et fontes brutes (S.H., chapitre 72)			
Grenailles	7,5 à 10,2	1	1998
Poudres	0 à 10,2	0 et 4	1998
Carbures (S.H., chapitre 28)			
Calcium	10	1,8	1993
Silicium	0	0 et 0,7¢/kg	1993
Tungstène	0	10,5	1993
Autres	0	3,7 et 4,2	1993
Métaux fondus et affinés (S.H., chapitres 28, 74-81)			
Aluminium :			
métal	0	0	—
déchets et débris	0	0	—
poudres et paillettes	9,2 à 10,3	3,9 à 5,7	1993
Cuivre :			
affiné	0 à 10,3	1	1993
alliages	4 à 10,2	1	1993
déchets et débris	0 à 10,2	0	1993
alliages mères	10,3	2,6 et 6	1993
poudres et paillettes	4 et 10,6	2,6 à 5,4	1998
Nickel :			
affiné et alliages	0	0	—
poudres et paillettes	0 et 10,2	0	1993
Plomb :			
affiné et autres	0 à 10,2	3 et 3,5	1998
déchets et débris	0	2,3	1989
poudres et paillettes	4 et 10,2	11,25	1998
Zinc :			
affiné	0	1,5	1998
alliages	0 et 17,5	19	1998
déchets et débris	0	0	—
poussière	0	0,7¢/kg	1998
poudres et paillettes	4 et 10,2	0,7¢/kg et 9,5	1998
Étain, affiné	0	0	—
Antimoine	4 et 10,2	0	1993
Béryllium	4 et 10,2	8,5	1993
Bismuth	0 et 10,2	0	1993

*La présente liste sélective, établie à partir du système harmonisé (S.H.), est destinée à servir de document de base et n'est pas définitive.

NPF : Droits de douane applicables à la nation la plus favorisée en vertu du GATT qui ont servi de taux de base dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

— : sans objet

Appendice B (suite)

Liste sélective des droits de douane sur les minéraux et les métaux en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

Désignation abrégée	Droits de douane en vigueur (NPF)		Échelonnement
	Canada	É.-U.	
	(en % sauf indication contraire)		1 ^{er} janvier
Métaux fondus et affinés (fin)			
Cadmium	0 et 10,2	0 et 5,5	1993
Calcium	9,2	3	1993
Césium, lithium, rubidium	9,2	6,6	1993
Chrome	4 et 10,2	3,7	1993
Cobalt	0 et 10,2	0 et 5,5	1993
Niobium	4 et 10,2	4,9	1993
Gallium et thallium	4 et 10,2	3,7 et 5,5	1993
Germanium	4 et 10,2	3,7	1993
Indium	4 et 10,2	0	1993
Magnésium, affiné	4	6,5 et 8	1998
Manganèse	0 et 10,2	5,5 et 14	1998
Mercure	0	14,1¢/kg	1993
Molybdène	4 et 10,2	13,9¢/kg Mo + 1,9	1993
Métaux de terres rares	12,5	70,5¢/kg	1993
Rhénium	4 et 10,2	3,7	1993
Sélénium et tellure	9,2	0	1993
Silicium : > 99,99 %	9,2	3,7	1993
< 99,99 %	9,2	5,3 et 9	1998
Strontium	9,2	3,7	1993
Tantale	4 et 10,2	3,7 et 5,5	1993
Titane	4 et 10,2	15	1993
Tungstène	0 à 10,2	4,2 à 10,5	1993
Vanadium	4 et 10,2	3	1993
Zirconium	4 et 10,2	4,2	1993
Minéraux non métalliques (S.H., chapitre 25)			
La plupart des minéraux non métalliques	0	0	—
Graphite : poudre	9,2	0	1989
paillettes	4	0	1989
Blanc d'Espagne, craie	0 et 6,8	0 et 1,4	1989
Sulfate de baryum (barytine)	10	1,25 \$/t, 3,20 \$/t	1989
Granit débité	5,5	4,2	1989
Magnésite calcinée	0	0,4¢/kg	1989
Ciment de type Portland, blanc	81,6¢/t	22¢/t	1989
Mica en poudre : < 20 microns	4	2,4	1993
> 20 microns	10,2	2,4	1993

*La présente liste sélective, établie à partir du système harmonisé (S.H.), est destinée à servir de document de base et n'est pas définitive.

NPF : Droits de douane applicables à la nation la plus favorisée en vertu du GATT qui ont servi de taux de base dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

— : sans objet

Appendice B (fin)

Liste sélective des droits de douane sur les minéraux et les métaux en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

Désignation abrégée	Droits de douane en vigueur (NPF)		Échelonnement
	Canada	É.-U.	
	(en % sauf indication contraire)		1 ^{er} janvier
Minéraux non métalliques (fin)			
Talc : non broyé	9,2	0,04¢/kg	1993
broyé < 20 microns	4	2,4	1993
autres	9,2	2,4	1993
Spath fluor : < 97 %	0	13,5	1993
> 97 %	0	2,07 \$/t	1989
Carbonates de soude, naturelle	12,5	0	1998
Sulfates de soude, naturelle	12,5	0	1998
(S.H., chapitres 28, 31 et 32)			
Phosphore	5	0	1993
Chlorure de calcium	12,5	0	1998
Carbonate de calcium (de remplissage)	0	3,1	1993
Potasse et autres fertilisants	0	0	—
(S.H., chapitre 68)			
Pavés, dalles de pavage, etc.	5,5	4,2	1993
Pierre de taille et de construction :			
non façonnée : marbre	5,7	2,1	1993
granit	5,5	4,2	1989
façonnée : marbre	9	2 et 6	1993
granit	10,2	4,2	1989
Ardoise naturelle travaillée	0 et 10,2	3,7 et 6,6	1993
Laines de roche et minérale	6,5 à 11,3	4,9	1993
Vermiculite	10,2	4,9	1993
Panneaux muraux en gypse	9,4	2,4	1998
Tuyaux en ciment	9,8	4,9	1993
Amiante-ciment : plaques et panneaux	8	0	1993
Fils et cordons d'amiante	8 à 12,5	0	1993
Tissus d'amiante	25	0	1993
Garniture de freins en amiante et garniture d'embrayage	11,3	0	1998
Ouvrages en mica	10,2	5,1 et 5,3	1993

*La présente liste sélective, établie à partir du système harmonisé (S.H.), est destinée à servir de document de base et n'est pas définitive.

NPF : Droits de douane applicables à la nation la plus favorisée en vertu du GATT qui ont servi de taux de base dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

— : sans objet.

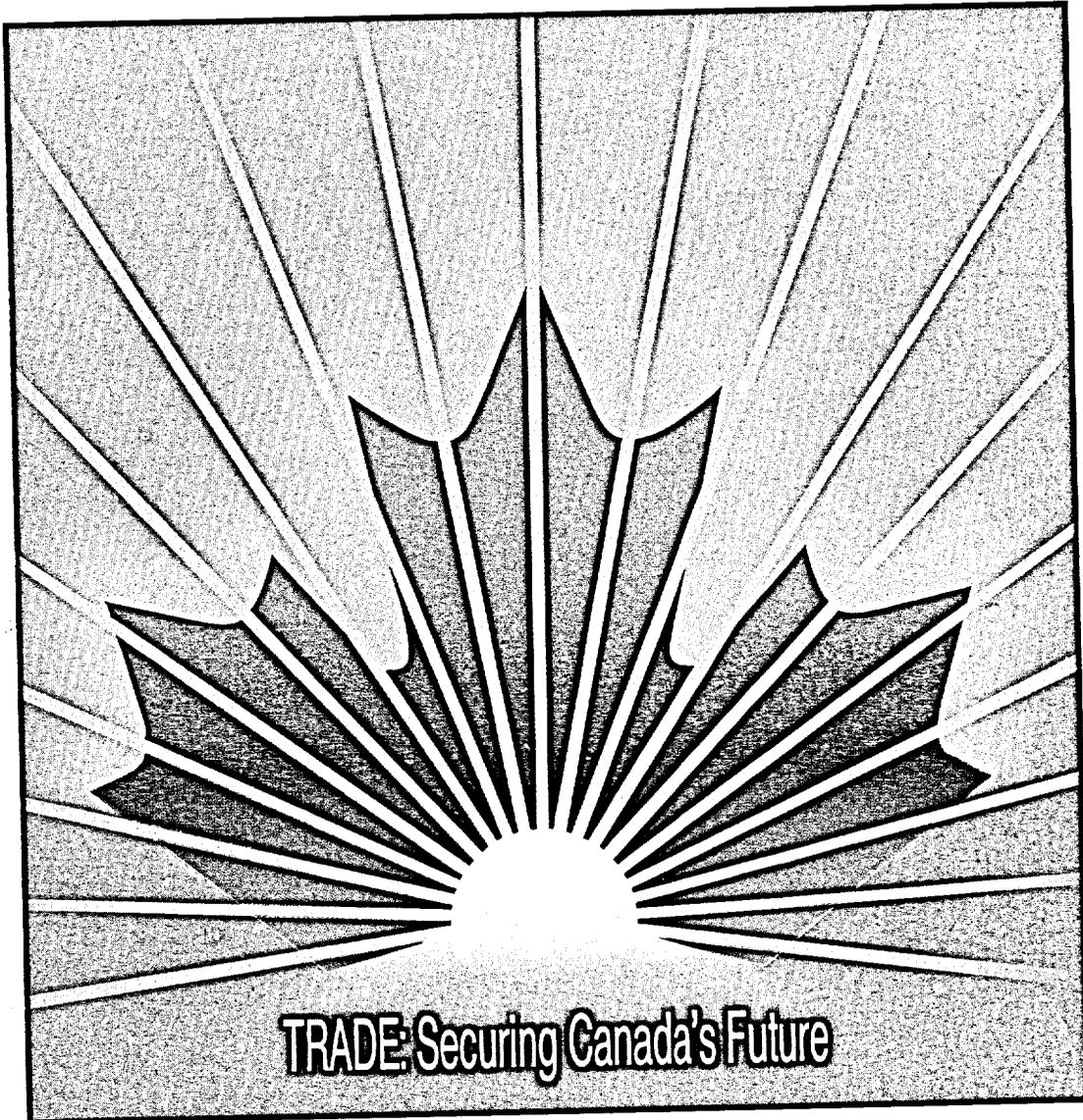
doc
CA1
EA
88C12
EXF

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT

AND

MINERALS AND METALS

• AN • ASSESSMENT •



TRADE: Securing Canada's Future

Canada

For additional copies call:

(613) 995-3065

For additional information please write:

Energy, Mines and Resources Canada
International Mineral Relations Division

580 Booth Street

Ottawa, Ontario

K1A 0E4

(613) 995-2096 995-0277

OR

Department of Regional Industrial Expansion

Metals and Minerals Directorate

235 Queen Street

Ottawa, Ontario

K1A 0H5

(613) 995-5771

© Minister of Supply and Services Canada 1988

.b2152010RE
.b2152034(F)

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT

AND

MINERALS AND METALS

• A N • A S S E S S M E N T •

NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 5 1988

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

247-617(ce)
247-621(f)

Contents

1	
Executive Summary	1
2	
Introduction and Overview	3
Macroeconomic Impacts of the Agreement	4
Minerals and Metals	6
3	
Background	7
Regional Dimensions	7
Export Orientation	9
Competitive Position	16
Recent Performance	19
Rising Protectionism	20
4	
Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement	21
Trade Remedies and Dispute Settlement	21
Tariffs and Rules of Origin	21
Quantitative Restrictions	23
Technical Standards	23
Investment	23
5	
Impact of the Canada-U.S. Free Trade Agreement on the Minerals and Metals Sector	25
More Secure Market Access	25
Further Processing	25
Specialization and Rationalization	25
New Market Opportunities	26
Industry Profitability	26
More Competitive Industry	27
Summary	27

6

Conclusions 29

Appendix A

Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement — Synopsis 31

Appendix B

Selected List of Mineral and Metal Tariffs under the Canada-U.S. Free Trade Agreement 35

Executive Summary

The Canada-U.S. Free Trade Agreement will be of significant economic benefit to Canada. It establishes a new trading relationship based on more secure and more open access to each other's markets. This will bring benefits to many sectors of the Canadian economy.

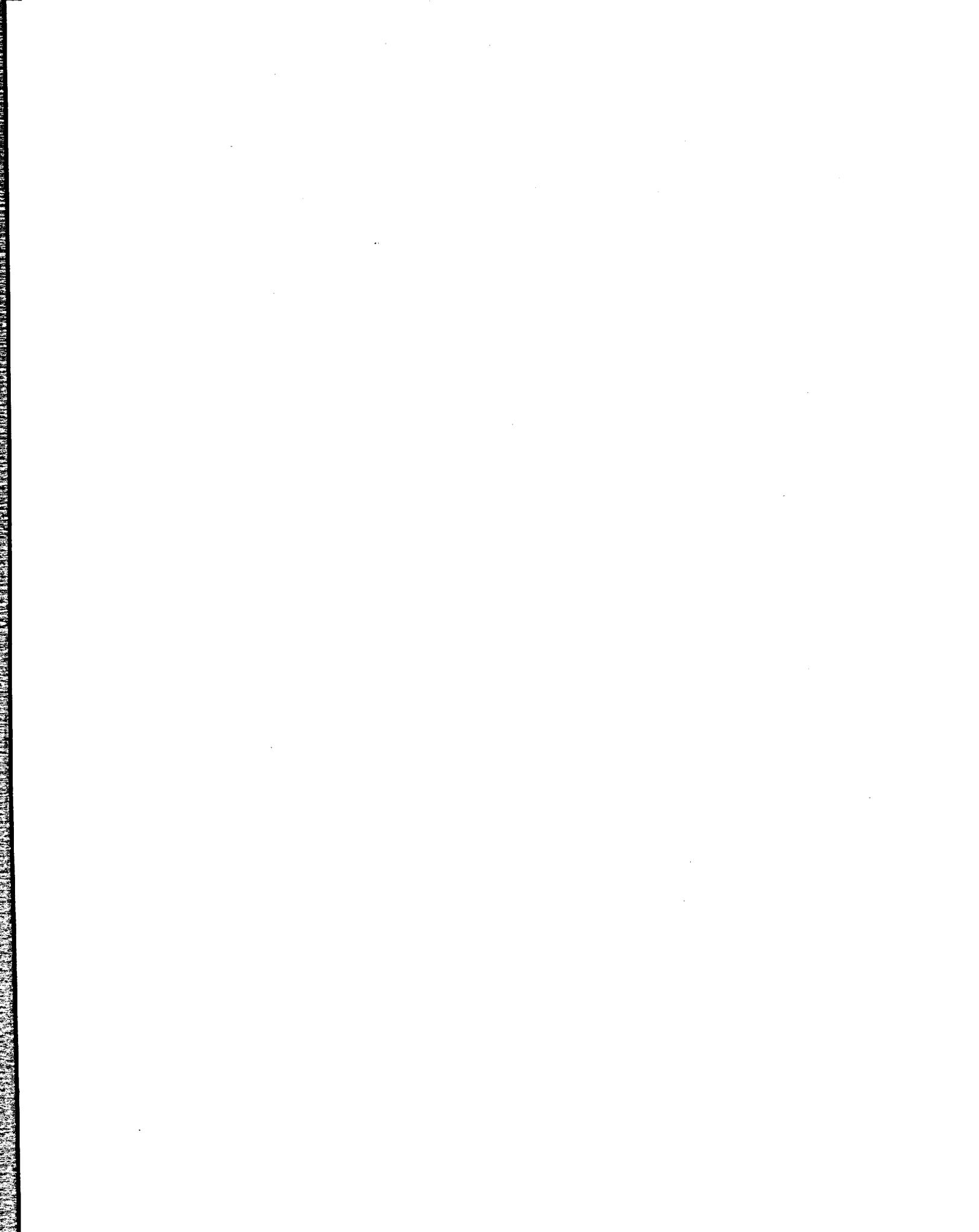
Canada's minerals and metals industry, which is heavily export oriented and already enjoys a high degree of bilateral free trade, stands to gain from the Agreement. Some benefits will be immediate, whereas others will be realized in the 1990s when the effects of trade liberalization permeate the entire economy. Achieving greater balance in world mineral and metal markets will also help in realizing the full benefits of liberalized trade.

The following are the principal impacts of the Agreement for this sector:

- more secure access to U.S. markets as a result of the dispute settlement mechanism;
- additional further processing prior to export of minerals and metals at their primary stages as tariff escalation is eliminated;
- greater plant and product specialization with minor adjustment as Canadian and U.S. tariffs are eliminated and North American mineral and metal producers continue a rationalization process undertaken during the past five years;
- creation of new market opportunities for many products as medium to higher level U.S. tariffs are eliminated and for specialized services related to mineral exploration and production;

- improved industry profitability when relatively low U.S. tariffs are eliminated;
- creation of a more internationally competitive industry in Canada as the elimination of tariffs on certain inputs will lead to a decrease in investment and production costs.

The Agreement will not alter the ability of Canadians to manage their mineral resources. The responsibility for determining the pace and conditions of mineral exploration, development and exploitation remains with the provinces. Undertakings and obligations with respect to investment are not expected to alter the pattern of domestic and foreign ownership of Canada's minerals and metals industry.



Introduction and Overview

The Canada-U.S. Free Trade Agreement is an historic and precedent-setting accord governing the largest bilateral trade in the world. When it comes into force on January 1, 1989, the Agreement will achieve major objectives for both countries. It will eliminate barriers to trade in goods and services between the two countries. It will facilitate fair competition within the free trade area and significantly expand liberalization of conditions for cross-border investment. The Agreement will also establish effective procedures for the joint administration of its provisions and the resolution of disputes. It meets the test of fairness and of mutual advantage to both Canada and the United States and sets the foundation for further bilateral and multilateral co-operation to expand and enhance the benefits of the Agreement.

The Agreement is an important contribution to Canada's future sustained economic growth, development and prosperity. It is consistent with Canada's obligations to its trading partners in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), building upon GATT principles and going beyond them in new areas such as services and trade-related investment measures. The Agreement, together with the Uruguay Round multilateral negotiations under the GATT, shows Canada's commitment to reducing trade barriers around the world. Trade liberalization, a cornerstone in the government's overall economic strategy, offers Canadians a chance to grow and prosper in a competitive and dynamic economy. By adding significantly to economic growth, incomes and employment, the Agreement will allow governments to continue to stimulate economic development in Canada's poorer regions and strengthen social programs for all Canadians.

From the beginning of the bilateral trade negotiations, close consultations were undertaken with a wide variety of sources. Advice was sought from the business community through the International Trade Advisory Committee and the 15 Sectoral Advisory Groups on International Trade. First Ministers held nine special meetings to discuss the negotiations, as well as discussions at their annual First Ministers' Conference. Provincial trade representatives participated in regular meetings of the federal-provincial Continuing Committee on Trade Negotiations, as well as individual working groups on each of the elements of the Agreement. Government expertise in each sector of the negotiations was drawn from all relevant departments, ensuring the closest interdepartmental co-operation. This level of consultation, unprecedented for Canada in international trade negotiations, ensured that all interests and advice were taken into account to the greatest extent possible in every element of the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

This publication is one of a series of Canada-U.S. Free Trade Sectoral Assessments prepared by the Government on several sectors and issues such as agriculture, fisheries, energy, industry and consumers. Each Sectoral Assessment begins with a general discussion of the overall economic impact of the Agreement, based on the major study released by the Department of Finance. The Sectoral Assessments then examine the implications of the Agreement for the sector, providing background information, describing the elements of the Agreement and presenting an assessment of the economic impact on the sector.

Macroeconomic Impacts of the Agreement

The Agreement will provide significant economic benefits to Canadians:

- Canadian consumers will pay lower prices for both imported and domestic goods;
- investment will be undertaken in response to opportunities provided by the new trade environment;
- industries will reap the benefits of larger scale production and will become more efficient and more competitive;
- the productivity of Canadian workers will increase and so will their real incomes;
- the economy will grow more strongly and more jobs will be created; and
- the economy will become more flexible, more innovative, and more dynamic.

A comprehensive analysis of the macroeconomic impacts of the Agreement has been undertaken by the Department of Finance, and is reported in the document *The Canada-United States Free Trade Agreement: An Economic Assessment*. It indicates that the Canada-U.S. Free Trade Agreement will raise the real incomes of Canadians by at least 2.5 per cent. This represents a permanent increase in real income of \$12 billion in today's dollars, or about \$450 for every Canadian. This estimate quite likely understates the size of the economic benefits flowing from the Agreement because some important aspects of the Agreement are not captured in the analysis. For example, aspects of the Agreement such as free trade in services, liberalization of conditions for cross-border investment, more certainty about security of access to the large U.S. market and the dynamic effects of free trade in the form of a more flexible and more innovative economy will provide additional net benefits that are real, positive and potentially very large, but cannot be precisely measured.

The Department of Finance analysis suggests that most Canadian industries — those that are more highly protected now as well as those currently receiving little trade protection — will benefit from the Agreement and that all regions will share in the benefits. Central Canada with its large manufacturing base will benefit from a stronger and larger manufacturing sector. Other regions will benefit from lower prices of manufactured products and greater scope for upgrading of their resources. Resource-based regions will also benefit directly as the Agreement reduces the risk of a further increase in U.S. protectionism.

The economic benefits from the Canada-U.S. Free Trade Agreement will begin to be realized shortly after implementation of the Agreement, on January 1, 1989. Prices for a wide range of consumer goods will be lower, expanding the purchasing power of Canadian households. Investment in plant and equipment will expand as Canadian firms move to take advantage of their enhanced access to the huge U.S. marketplace. Increased consumer and investment spending will lead to stronger economic growth and more job creation. Department of Finance estimates of the impacts of the Agreement on employment over the medium term fiscal planning horizon indicate a net increase of 120,000 jobs by 1993, only five years into the phasing-in of the Agreement. Moreover, the number of net new jobs created will continue to grow as the Agreement is fully implemented.

But the output and employment gains from the Agreement go further. Without free trade, the increasing threat of U.S. and international protectionism would place at considerable risk the robust pace of output and employment growth that Canada has enjoyed in recent years. Over the last three years, for example, real output growth in Canada has averaged 3.7 per cent and employment growth has averaged 2.9 per cent, or 300,000 jobs per year. The Agreement will not only create new employment opportunities for Canadians, it will also help to secure existing jobs. In the absence of the Agreement, any increase in U.S. protectionism would clearly cost Canadians jobs. Illustrative scenarios of possible U.S. protectionist measures suggest the risk of job losses could be substantial.

The Department of Finance analysis suggests that the Canadian economy should have few difficulties in responding to the new opportunities provided by the Agreement and in making the adjustments that will be required. This conclusion is based on the following considerations:

- first, the Canadian economy has shown a great deal of flexibility and adaptability in the past in handling the size and types of changes that will be required by the Agreement. Between 1960 and 1987, average Canadian tariff rates vis-à-vis the United States have dropped from 14 per cent to 4.5 per cent; yet during that period incomes and output grew more than 200 per cent;
- second, the reduction in trade barriers will be implemented gradually over 10 years, giving enough time for businesses and workers to adapt to the free trade environment;
- third, the Canadian economy is well positioned to adjust quickly and smoothly and to take advantage of the new opportunities provided by the improved and more secure access to the U.S. market. Canada's international competitive position has improved substantially over the past several years. Since 1983, Canada's record of output and employment growth has been the best of all major industrialized countries; and
- fourth, not only will the adjustment requirements be minimal compared with the changes normally occurring — every year for instance, there are five million job changes in Canada involving more than four million workers — but the federal government has in place a wide array of programs to assist individuals and businesses to adapt to changes in business and labour market conditions that will arise from free trade.

Substantial programs are in place to assist Canadian workers and businesses to respond to the Agreement. The most important federal program directed at labour adjustment is the Canadian Jobs Strategy, which provides financial assistance for training, job development and relocation of workers. Employment and Immigration Canada also runs the Industrial Adjustment Service and provides counselling, referral and placement services. Unemployment Insurance is always available to help Canadians make the transition from one job to another. An equally extensive range of programs is available which will help Canadian businesses capitalize on the new opportunities created by the Agreement. They include: the Trade Commissioner service of the Department of External Affairs; the Program for Export Market Development; and the new approach to regional development embodied in the programs and services of the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Western Diversification Office and the Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario. The Prime Minister has recently announced the establishment of the Advisory Council on Adjustment, composed of representatives from business and labour organizations and academics, to advise the government on the effectiveness of these programs in the context of the Agreement.

Minerals and Metals

This paper assesses both the short-run and long-run impacts of the Agreement on the minerals and primary metals sector.¹

Canada's minerals and metals industry will derive important benefits from the Agreement. Some will be immediate and others will come in the mid- to late 1990s when the effects of trade liberalization permeate the entire economy. Achieving greater balance in world mineral and metal markets will also help the industry in realizing the full benefits of liberalized trade. The industry is heavily export oriented and will be able to adapt to a more vigorous free trade environment.

The Agreement is timely for Canada's minerals and metals industry. It has experienced major cyclical and structural changes over the past 15 years, particularly since 1981-82 when most world commodity prices slumped. Weak mineral and metal prices and crippling financial losses prompted Canadian and world mining firms to take remedial measures to restore profitability. These measures included mine and plant closures, layoffs, capital write-offs, the introduction of new mining methods and rationalization of operations. These adjustments, though painful, have placed the Canadian minerals and metals industry among the lowest cost and most competitive in the world. The Canadian industry is now in a position to take full advantage of the trade opportunities afforded by the Agreement.

¹ Although some of the statistical data includes uranium, the impacts of the Agreement on uranium are examined in another paper, *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Energy: An Assessment*. Coal is examined in this paper but is also touched on in the energy assessment.

Background

Broadly defined, Canada's minerals and metals industry comprises about 275 operating mines with their ancillary mills, 30 nonferrous smelters and refineries, 59 primary iron and steel mills, and some 200 stone quarries and commercial-scale sand and gravel pits scattered throughout the country.

The minerals and metals industry accounts for about three per cent of Canada's Gross Domestic Product (GDP) and almost 20 per cent of total merchandise exports. Although the industry is capital intensive, it provides a livelihood, directly or indirectly, for hundreds of thousands of Canadians from Newfoundland to British Columbia involved in exploration, mine development, production and marketing. Some 120 communities in Canada depend largely on mining or mineral processing. Other communities serve as bases for fly-in/fly-out operations. Mineral development is clearly an important source of economic activity in the Canadian North.

Canada is the Western World's largest producer of asbestos, nickel, potash, elemental sulphur, gypsum, titanium concentrates and zinc, and is a major producer of copper, cobalt, columbium, gold, iron ore, lead, molybdenum, platinum, silver and tungsten. Canada is also a major importer of minerals, both to support its industrial needs and for processing and re-exporting. Canada depends wholly or largely on foreign sources of bauxite and alumina (for making aluminum, Canada being the world's largest exporter of aluminum), chromium, diamonds, manganese and phosphate rock.

Mining and mineral processing have strong forward and backward linkages with the rest of the Canadian economy. In transportation, minerals and metals accounted for about half of rail traffic (as measured by freight revenue) and a third of domestic shipping in 1985. The industry is a heavy energy consumer, particularly in such sectors as aluminum and zinc smelting, and ferroalloy and magnesium metal making. Mining and quarrying are heavy consumers of specialized mining equipment and machinery and of off-highway haulage vehicles. Mine access roads and railways have contributed to opening up remote parts of the country. Exploration for minerals has provided the stepping stone for developing Canadian geoscientific expertise and equipment that are exported worldwide.

Regional Dimensions

The industry is dispersed throughout Canada. Although most of the output is in Ontario, British Columbia and Quebec, the industry's greatest economic impacts are in the Yukon and Northwest Territories, where it represents almost 45 per cent of gross territorial product. Different regions are known for different minerals. Asbestos figures prominently in the economy of Quebec's Eastern Townships and iron ore in the Quebec-Labrador Trough area. The Sudbury Basin is best known for its nickel mining but it is also the source of much copper and most of Canada's cobalt and platinum output. The Timmins region of Ontario and the Chibougamau, Noranda-Rouyn and Val-d'Or regions of Quebec are best known for gold, copper and zinc. The Hemlo, Red Lake, Sturgeon Lake and Manitouwadge areas of Ontario are important gold producers.

Potash mining is generally associated with southern Saskatchewan, but it is also mined in New Brunswick. In British Columbia, the Highland Valley and the areas extending northward to Babine Lake and southward to Princeton are well known for copper and molybdenum mining. Kimberly and Trail are important centres for lead and zinc mining and smelting.

The foothills of southern British Columbia and Alberta have been a longstanding coal-producing region and in the 1980s a new district of northeastern British Columbia was opened up for coal mining geared to serve export markets. Coal mining is important in the Jasper-Athabasca region of Alberta and in southern Saskatchewan where it is consumed on site to produce electrical power. Nova Scotia and New Brunswick are important coal producers. Nova Scotia boasts Canada's only tin mine and recently has experienced a surge of exploration for gold. Lead and zinc mining and smelting are the cornerstone of the economy around Belledune, New Brunswick. For years, Newfoundland was an important source of several metallic minerals, but today industrial mineral mining and processing predominates, with most of the output in such minerals as fluorspar and pyrophyllite (for making ceramic tiles).

The mining and smelting of nickel, copper and zinc are the mainstays of the northern Manitoba regions of Thompson, Flin Flon and Lynn Lake. One of the world's few sources of cesium is found in southeastern Manitoba.

The Klondike region of the Yukon has been renowned for its gold since the end of the 19th century. Gold is still important in that region, but lead-zinc-silver mining at Keno Hill and Faro have become more important for employment and income.

The Northwest Territories boasts two of the world's most northerly mines: Polaris on Little Cornwallis Island and Nanisivik on Baffin Island. Both are lead and zinc mines. Gold mining is the mainstay of the economy between Yellowknife and Contwoyto Lake and tungsten is mined near the Yukon boundary.

Mineral extraction and processing are also important in the more populated areas of Canada. Limestone quarrying and cement manufacturing for domestic and export markets take place in every province except Prince Edward Island. Gypsum is mined in six provinces and manufactured as wallboard and gypsum products at 17 locations in nine provinces. Clay products are produced from domestic and imported clays in nine provinces.

In the Montreal region (in addition to cement, gypsum and clay plants), one finds steel mills, ferroalloy plants, a copper refinery, a zinc smelter, titanium dioxide plants, a phosphorus plant, silica and mica processing plants, and others.

On the outskirts of Ottawa there is a ferroalloy plant, and near Renfrew there is a magnesium, calcium and strontium plant that depends largely on export markets. In the Peterborough region, talc and nepheline syenite (for glass making and other uses) are produced for domestic use and for export.

Southwestern Ontario has many mining, quarrying and mineral processing plants, including salt at Goderich and Windsor, lime and cement in the Ingersoll-St. Marys region, gypsum at Dumbro and Hagersville, three large integrated steel mills at Hamilton and Nanticoke, and silicon carbide at Niagara Falls.

In the Edmonton region, there is a phosphate fertilizer plant and a nickel refinery. The Vancouver area has several mineral processing plants and three bulk shipping terminals that cater to the export and import of minerals.

Export Orientation

The degree of export dependency varies from commodity to commodity, some approaching 95 per cent of domestic output. The proportions of Canada's major minerals and metals earmarked for export are shown in Table 3.1. It should be noted that in addition to the actual tonnage of coal exported, most of which goes to offshore markets, some coal is in effect exported to the United States in the form of electricity generated at coal-burning power plants.

Export markets are also crucial to many of the lower volume minerals and metals produced in Canada. More than three quarters of Canada's output of the following are exported: magnesium, platinum, calcium, strontium, cesium, columbium (niobium), molybdenum, tantalum, tin, tungsten, selenium, tellurium, yttrium, graphite, fluorspar, nepheline syenite and pyrophyllite. Between one half and three quarters of the following are exported: cadmium, cobalt, gypsum, mica and sodium sulphate. For the minerals and metals industry as a whole, more than three quarters of Canada's output is exported (volume basis).

The United States is by far the most important export market, accounting for almost 60 per cent of Canada's mineral and metal exports. Japan is a distant second. The European Community, which traditionally was the second largest export market, dropped to third place in 1985 with only eight per cent of Canada's mineral and metal exports. Canadian minerals and metals are exported to some 90 countries.

Despite Canada's export orientation for minerals and metals, the industry also buys substantial raw materials from abroad (see Table 3.5). The United States accounted for 71 per cent of Canada's mineral and metal imports in 1986. Metallurgical grade and thermal coal for the Ontario market and phosphate rock for making fertilizers are two of the larger volume commodities acquired from the United States. Gold is also imported for refining in Canada. The extent of bilateral trade in minerals and metals reflects the high degree of industry integration and complementarity in North America.

Table 3.1
Canada, Value of Mineral Production in 1986 Showing Proportion Exported

	Production Value	Proportion Exported*
	(\$ thousand)	(per cent)
Metals		
Gold	1,689,292	85
Copper	1,426,392	93
Iron ore	1,342,666	82
Zinc	1,200,630	87
Nickel	979,100	96
Other**	2,159,620	75
Total Metals**	8,797,700	—
Nonmetals		
Sulphur	930,198	90
Potash	584,304	90
Salt	239,466	25
Asbestos	234,053	95
Gypsum	83,072	67
Other	451,088	75
Total Nonmetals	2,522,181	—
Coal	1,725,888	45
Structural Materials		
Cement	824,344	16
Sand and gravel	678,612	—
Stone	488,655	—
Other	350,874	—
Total Structurals	2,342,485	—
Other Nonfuel Minerals	21,615	—
Total All Minerals	15,409,869	78

*Based on volume; **Includes uranium; — Not available.

Source: Energy, Mines and Resources Canada.

Table 3.2

Canada, Principal Statistics of the Minerals and Metals Industries, 1985 (continued on page 12)

	Establishments	Employees	Production Value*
			(\$ thousand)
1. Metal Mining			
Gold	41	7,862	969,800
Silver-lead-zinc	14	4,724	887,245
Nickel-copper-zinc	28	22,073	3,552,150
Iron	9	7,077	1,415,931
Uranium	5	5,989	1,043,990
Misc. metal mines	7	947	108,176
Total	104	48,672	7,977,292
2. Nonmetal Mining			
Asbestos	8	3,569	319,771
Gypsum	10	753	75,556
Peat	59	1,363	81,935
Potash	11	4,488	651,062
Misc. nonmetals	47	2,801	318,490
Total	135	12,974	1,446,814
3. Quarries and Pits			
Sand and gravel	94	1,601	188,564
Stone	110	2,340	297,899
Total	204	3,941	486,463
4. Coal Mining	30	11,860	1,753,647
Mining Total (1-4)	473	77,447	11,664,216

*The value of production in this table is compiled on an industry census basis and should not be compared with data in Table 3.1, which are presented on a commodity basis.

Sources: Energy, Mines and Resources Canada; Statistics Canada, *Census of Manufacturers*.

Table 3.2 (continued)
Canada, Principal Statistics of the Minerals and Metals Industries, 1985

	Establishments	Employees	Production Value*
			(\$ thousand)
5. Primary Metal Processing			
Primary iron and steel	59	47,685	7,695,677
Smelting and refining (nonferrous)	30	30,567	4,595,599
Total	89	78,252	12,291,276
6. Nonmetallic Mineral Processing and Manufacturing			
Cement industries	24	3,533	795,683
Lime industries	14	783	140,142
Clay products (domestic)	39	1,579	141,412
Clay products (imported)	49	1,148	62,174
Gypsum products	27	2,455	381,044
Total	153	9,498	1,520,455
7. Other Nonmetallic Industries	1,379	41,107	4,358,686
8. Metal Manufacturing Industries	346	28,556	4,679,679
Mineral Manufacturing Industries Total (5-8)	1,967	157,413	22,850,096

*The value of production in this table is compiled on an industry census basis and should not be compared with data in Table 3.1, which are presented on a commodity basis.

Sources: Energy, Mines and Resources Canada; Statistics Canada, *Census of Manufacturers*.

Table 3.3**Canada, Principal Statistics of the Mining Industry by Region, 1985**

	Establishments	Employees	Production Value*
			(\$ thousand)
Atlantic	62	9,578	1,444,989
Quebec	168	15,366	1,717,176
Ontario	108	24,433	3,638,296
Prairies	70	13,198	2,244,478
British Columbia	47	12,169	2,079,999
Yukon and Northwest Territories	18	2,703	539,278
Total	473	77,447	11,664,216

Sources: Energy, Mines and Resources Canada; Statistics Canada, *General Review of Mineral Industries*, 26-201.

Competitive Position

Factor endowments, such as ore grades, byproduct and coproduct relationships, mine and plant locations and energy availability, are important to Canada's overall competitive position. Capital, labour, technology, transportation and exchange rates are also crucial.

The export orientation of Canada's minerals and metals industry dictates that it be internationally cost competitive. Although the industry is generally cost competitive and a large exporter of some commodities, world mineral and metal prices are determined by market supply and demand forces largely beyond the control of Canadian producers. This means that when world supply is excessive, the price of Canadian minerals and metals must remain competitive.

For nonferrous metals as a group, Canada's competitiveness ranges from very strong for such key metals as aluminum, nickel and zinc to weak for some copper and lead operations, with most others in between. Within North America, Canada's competitive strength in copper is relatively good. Modernization programs currently under way in lead smelting will significantly improve that sector's relative strength.

Canada's iron ore industry is competitive in North America (i.e., mainly the lower Great Lakes region, which is accessible by inland and coastal waters and rail) but less so in offshore markets that are also served by Brazil, Australia and other smaller producers. By international standards, Canada's steel industry is generally cost competitive. It has distinct cost advantages over most U.S. and European mills, but has higher costs than some Japanese, Korean and Brazilian mills. For most other ferrous metals that are produced domestically, Canada's competitive strengths can be described as follows:

- (i) at the mining stage, strong in North America but marginal relative to developing countries;
- (ii) internationally competitive in producing pig iron and titanium slag;
- (iii) internationally competitive for processing large-volume ferroalloys such as ferromanganese and ferrosilicon; and
- (iv) weak to generally competitive in making intermediate (e.g., molybdenum oxides and disulphides) and refined products, often because of limited domestic markets and sometimes because of insufficient access to proprietary technology (e.g., rare earth metal separation).

Canadian coal is fully competitive in electrical power generation plants in Nova Scotia, Saskatchewan and Alberta, where stations are located next to mines. It is less competitive in steelmaking and distant power generation plants because of long inland rail hauls. Ontario markets for metallurgical grade and for most thermal coals for power generation are supplied from the United States and Canada is the largest customer for U.S. coal exports (some of the Ontario thermal coal market is supplied from Western Canada). In offshore markets, Canadian metallurgical coals are meeting international competition, but 1987-88 thermal coal prices make it difficult to meet competition from low-priced suppliers such as South Africa. Canadian producers have nevertheless penetrated offshore coal markets and anticipate a continued presence abroad.

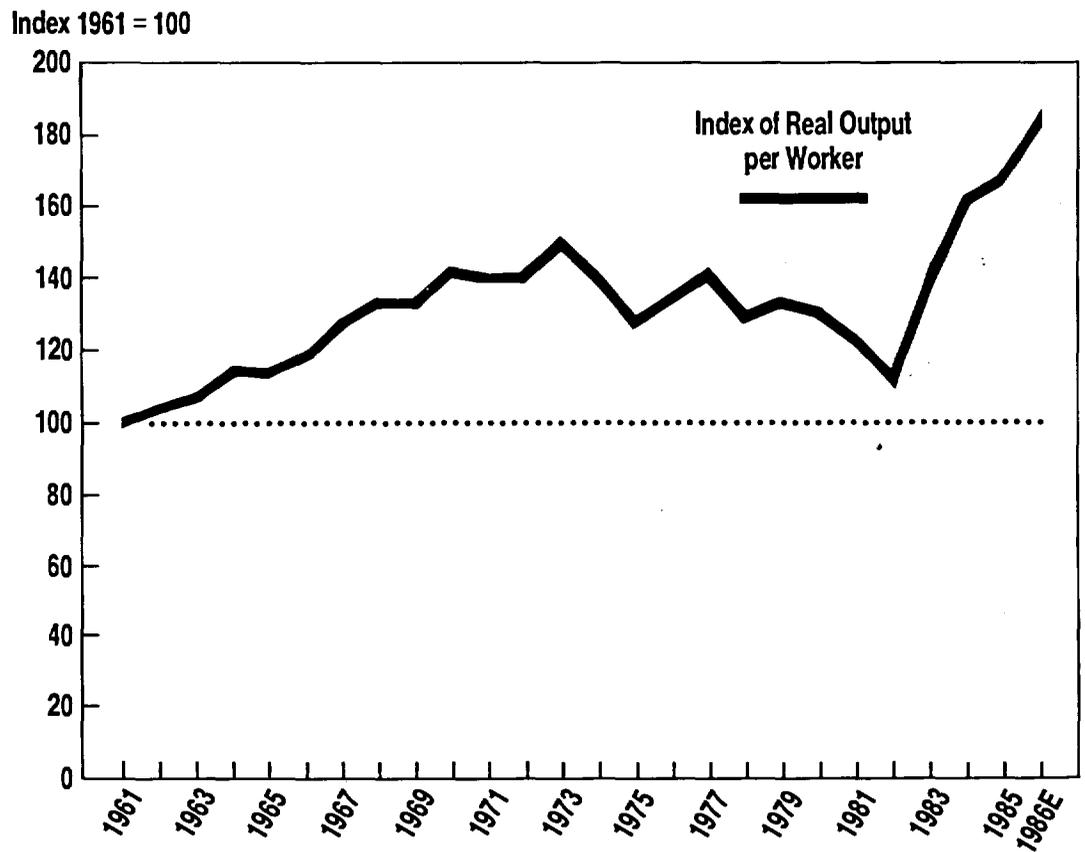
For nonmetallic minerals, it is useful to distinguish between broad groupings:

- (i) commodities that are traded worldwide in large volumes (e.g., potash, sulphur, cement and asbestos);
- (ii) minerals that have special characteristics and market niches at home and abroad (e.g., magnesite, nepheline syenite and pyrophyllite);
- (iii) items that trade worldwide in small volumes (e.g., fluorspar, mica and sodium sulphate); and
- (iv) the low-cost, high-volume minerals (e.g., construction materials) for very local markets.

Although some of the fourth group move across international boundaries, international competitiveness and liberalized trade are barely an issue. For the first two groups, Canadian industrial minerals currently in production are internationally competitive, at least at the primary stages. Canada's competitive position for the third group ranges from strong to weak.

Technological innovation has been important to the strength and well-being of the Canadian minerals and metals industry. Some improvements in productivity in the industry (see graph) derive from the introduction of new mining methods and mining machinery. Canadians have established an excellent worldwide reputation in geoscience and in research and development related to mineral exploration and production. Canadian geoscientific and engineering services are marketed worldwide and are strongly competitive in North America.

Figure 3.1
Canadian Primary Mineral Production Productivity, 1961-1986



Source: Energy, Mines and Resources Canada

E — Estimated

Note: Includes metal, nonmetal and coal mines, and quarries and sandpits.

Recent Performance

The past 15 years have been turbulent for the Canadian minerals and metals industry. This period has witnessed structural changes and sharp price swings in response to shifts in world supply and demand. In addition to the 1981-82 recession, which reduced the rate of growth in world demand for raw materials, there has been a significant decline over the last decade in the quantity of minerals and metals required to produce a given unit of output.

Two forces have been at work. On the product side, new technology has brought downsizing, substitution and lower metal content in the goods we buy. Downsizing was especially noticeable in automobiles, which in turn reduced the demand for steel. Second, the mix of goods and services that are bought has changed as consumers spent increasing proportions of their disposable income on services.

Important structural changes have also been evident on the supply side. Relatively high prices and worldwide concern about impending shortages during the 1960s and 1970s encouraged mineral development in many countries. A much larger share of world mineral output now comes from Australia, Brazil and developing countries. These new sources have reduced Canada's share of world output of several metals, prompted vigorous price competition, and reintroduced barter and countertrade to world mineral and metal trading.

The foregoing factors and changes affected the performance of Canada's minerals and metals industry. Its proportion of Canadian GDP slipped from four per cent in the 1960s and 1970s to 2.6 per cent in 1985. Industry profitability declined as the return on capital for metal mines fell from the five to 15 per cent range in the 1960s and 1970s, to negative in 1982, and remained below three per cent from 1984 to 1986. Employment in mining and mineral processing dropped from a 1980 high of 196,000 to 151,000 in 1986, while total real output was maintained or even increased. Productivity as measured by output per worker rose gradually from 1960 to 1973, declined significantly from 1973 to 1982, and then rose sharply from 1982 to 1986 when management took strong measures to restore health to this vital industry (see graph). In fact, productivity rose between 1982 and 1986 by 62 per cent in the mining sector and by 43 per cent in the processing sector.

Cost-cutting measures involving new technology, mine closures, layoffs and capital write-offs were undertaken in virtually every commodity. For example, in copper, Canada's average production costs (before depreciation) were cut from US \$0.68/lb in 1981 to US \$0.56/lb in 1985. Despite these apparent improvements in Canada's international competitive position, foreign producers also cut costs and some countries underwent exchange rate devaluations, thereby improving their relative position when selling in world mineral markets. Depreciation of the Canadian dollar against the U.S. dollar helped sustain our competitive position in North American and world markets.

Rising Protectionism

Many of the difficulties facing Canadian and other world mineral and metal exporters during these turbulent years were manifested in trade policy and actions. The U.S. steel and nonferrous metal industries, faced with similar competitive pressures, lobbied fiercely for protection against rising import levels. For carbon steel, in 1978 the United States, along with the European Community and Canada, introduced a trigger price mechanism to monitor imports with a view to expediting possible antidumping complaints. This system lasted about three years. Then in 1984, after the U.S. International Trade Commission (ITC) recommended import relief for five out of nine major steel products, President Reagan announced the establishment of the U.S. Steel Program, in which export restraint agreements were concluded with countries deemed to be trading unfairly through dumping and subsidization. Canada has not been formally asked to negotiate a restraint agreement on steel, but Canadian steel producers have exercised restraint in exporting their products to the United States.

Nonferrous metals have had a long history of U.S. protectionism. Quite apart from tariffs, import quotas were imposed for lead and zinc from 1958 to 1965. In the 1970s, there were many legislative attempts to increase tariffs or restrain imports of copper, lead and zinc; Canadian exporters faced antidumping investigations, as well as some investigations under Section 201 of the U.S. Trade Act. Twice, in 1978 and 1984, the President intervened to reject ITC proposals for relief on copper under Section 201.

Canada's nonmetallic mineral producers also encountered trade actions aimed at curbing their access to U.S. markets. From 1967 to 1972, Canadian potash and sulphur exporters underwent antidumping investigations; salt exporters were investigated in 1984. In 1987, a second potash investigation was launched and resulted in a preliminary finding of dumping margins averaging 36.6 per cent; the investigation was suspended on January 8, 1988 when Canadian exporters agreed to certain export price commitments. Canadian cement producers found their access to U.S. markets curbed in 1978, and again in 1982, when Buy America provisions were added to the U.S. Surface Transportation Assistance Act; the Buy America provisions on cement were eventually removed after strong representations.

It is important to recognize that while Canadian exporters were the target of some U.S. trade actions, most were aimed at exporters from third countries. However, Canadian exporters were caught in these investigations and had to defend themselves against adverse actions that would have curbed their access to markets developed over the years. Some writers have described these actions as sideswiping Canadian exporters, a predicament that has been addressed by the Agreement.

Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement

This section highlights the elements of the Agreement that are particularly important for Canadian minerals and metals trade.

Trade Remedies and Dispute Settlement

Creation of a unique dispute settlement mechanism that provides for the impartial application of U.S. antidumping and countervailing duty laws is important for Canada's minerals and metals industry. Canada may seek a review of an antidumping or countervailing duty determination by a bilateral panel with binding powers. This means that U.S. producers will continue to have the right to seek redress from dumped or subsidized imports, but any relief granted will be subject to challenge and review by a binational panel, which will have the right to determine whether the existing laws were applied correctly. As well as bringing greater discipline to U.S. trade remedy laws, it also promises a more expeditious examination than the present lengthy process through the U.S. court system. Findings by the tribunal will be binding.

During the course of negotiations on the Agreement, both countries devoted considerable attention to the matter of subsidy practices for the primary sector. Studies by both countries reveal that governments throughout the world, including the United States, commonly influence resource allocation in the primary sector, and that the mechanisms and reasons for achieving particular socioeconomic objectives vary widely. In Canada, as well as in some of the more remote parts of the United States, regional development has been frequently linked to mining and mineral processing. The Agreement does not inhibit Canada's right to support mineral development in all regions of the country.

No agreement was reached in the time available on new rules and disciplines affecting subsidies and unfair pricing practices. Nevertheless, the Agreement provides that the two governments will work toward establishing a new regime to address problems of subsidization and dumping, to come into effect no later than the end of the seventh year. The goal of any new regime will be to obviate the need for border remedies, which are now sanctioned by the GATT Subsidy and Countervail Code, by developing new rules on subsidy practices and relying on domestic competition law to cope with dumping.

In addition, other trade remedy legislation will be subject to the dispute settlement mechanism and in the case of safeguards, new restrictions have been imposed. For example, should global safeguards be taken by one country, the other country will be excluded unless imports from the latter are substantive and are causing significant injury. Even in the case where these two conditions are met and one country takes a safeguard action, the exports of the other country cannot be reduced below the volume over a representative period with an allowance for growth.

Tariffs and Rules of Origin

As explained in Appendix A, the Agreement provides that all bilateral tariffs will be removed either immediately on January 1, 1989, or phased out over five or 10 years. For specialty steels, removal begins on October 1, 1989. Appendix B summarizes tariffs for nonfuel minerals and metals and shows the phase-out periods. There are no bilateral tariffs on coal. For most minerals and metals, the tariff phase-out period is five years; for some the phase-out is immediate and for still others the period is 10 years.

There already is a high proportion of bilateral free trade in minerals and metals. About 85 per cent of Canada's mineral and metal exports to the United States and 90 per cent of U.S. mineral and metal exports to Canada are now duty free. But gross percentages distort the picture for certain segments of the industry; for example, only about 60 per cent of mutual trade in major nonferrous metals is duty free. Further, gross percentages do not account for trade distortions arising from trade barriers in general.

Generally speaking, tariffs on minerals and metals escalate according to the degree of processing. In other words, the more processed the product is, the higher the tariff. Moreover, the higher the intrinsic value of a unit of mineral or metal, the greater the impact of tariff increases from one stage of processing to the next. In some instances, the tariff imposed on a mineral or metal product can exceed the value added by a particular stage of processing. Consequently, a potential investor is heavily influenced by both tariff levels and tariff structures when deciding where to locate a processing plant. Even a relatively low tariff on a product at a strategic part of the process can prevent the development and growth of that industry. For example, while the U.S. tariff (1.7¢/kg) on zinc concentrates may not impose a serious trade barrier, its 19 per cent tariff on zinc alloy has effectively retarded the establishment of a large zinc alloy industry in Canada.

Minerals and metals that originate entirely in Canada or the United States or that have been sufficiently processed in either country will qualify for the new tariff treatment. Certain metals will incur a 50 per cent value test for manufacturing in North America. Conversion of copper concentrates to blister or other copper products will be considered to be of domestic origin without a value test, whereas the transformation of blister to more highly processed copper products, including cathodes, will require a 50 per cent value test.

The conversion of lead and zinc concentrates to refined metal and the transformation of unwrought products to semifabricated and manufactured products, respectively, will require a 50 per cent value test. For most other metals, including aluminum made from imported bauxite or alumina, a value test will not be applied but specific tariff classification changes will be required. For example, the manufacture of steel tubes and pipes from imported flat-rolled products (skelp) and the manufacture of copper wire smaller than six millimetres from imported blister will automatically qualify them as being of domestic origin.

Quantitative Restrictions

Canada and the United States have agreed not to maintain or introduce import or export restrictions, except in accordance with the GATT and/or as modified by the Agreement. The GATT provides that its members may take certain trade measures in specific circumstances; these include measures related to the conservation of exhaustible natural resources and measures essential to the acquisition or distribution of products in short supply. Under the terms of the Agreement, should such short supply exist and should special measures be deemed necessary or advisable, each country must provide proportional access to the product based on historical sales without any price discrimination being imposed by governments. Moreover, the two countries will co-operate on the implementation of any such export measures to prevent trade diversion to third countries.

Under the Constitution, provinces own their natural resources and are responsible for their management and conservation. Over the years, they have implemented legislation and regulations for exploration, development and conservation of their mineral heritage. Except for potash, seldom have they found it necessary to take corrective measures that actually affect the level of production, and hence trade.

Technical Standards

The Agreement provides that both countries build on the GATT Standards Code to avoid the use of technical regulations as a disguised barrier to trade and to harmonize federal standards-related measures to the greatest extent possible. Standards and regulations will be allowed where their demonstrable purpose is to protect health and safety, the environment, national security and consumer interests. The two countries have also agreed to establish a process for mutual recognition of systems for accrediting testing laboratories and for the accreditation of certification bodies.

Investment

The minerals and metals industry is capital intensive and the sector typically accounts for about six per cent of total Canadian investment. Although most originates in Canada, foreign capital has played a significant role in developing the nation's natural resources. In 1986, Canadian control of the nonfuel minerals sector (including uranium) stood at 69 per cent, and the coal sector at 86 per cent. These levels are up significantly from the 50 and 38 per cent ranges, respectively, for these two sectors throughout most of the 1970s. The United States is the largest supplier of foreign capital.

Some foreign ownership is a characteristic of most Western World mining industries. In the United States, in 1984, foreign ownership stood at 33 per cent in iron ore mining, 26 per cent in metal mining and 27 per cent in nonmetallic mining.¹ Canada is the largest foreign investor in the U.S. minerals industry. Canadian mining companies are among the largest in the world, certainly as large, if not larger, than U.S. mining firms. Some mining firms have integrated facilities in Canada and the United States.

The Agreement provides that each side grant national treatment to each other's investors in respect of new laws or regulations, and that export, local content, local sourcing or import substitution requirements cannot be imposed. With the exception of uranium, Canada does not have any restrictions on foreign ownership in the minerals and metals sector. Canadian policy on foreign ownership in the uranium mining sector requires that Canadians must own at least 51 per cent of an individual uranium property when it comes into production.² This policy will not be affected by the Agreement.

The investment provisions of the Agreement are not expected to affect significantly the degree of foreign control and ownership in the minerals and metals sector in either country, but they do provide a more predictable and stable environment for both U.S. and Canadian investors in either country.

¹ L.J. Sousa et al., *Foreign Direct Investment in the U.S. Minerals Industry*, U.S. Bureau of Mines, Information Circular 9131, 1987.

² Hon. Gerald S. Merrithew, Minister of State (Forestry and Mines), News Release 87/310, *New Uranium Policy Promotes Economic Development*, December 23, 1987.

Impact of the Canada-U.S. Free Trade Agreement on the Minerals and Metals Sector

5

More Secure Market Access

Most industry executives view trade remedy procedures and a dispute settlement mechanism as the key to more secure access to important U.S. markets. These benefits are hard to quantify. Nevertheless, recent history records that companies within the industry have spent long hours and large sums of money over the past 20 years defending their interests against U.S. trade actions. The minerals and metals business is cyclical and industry observers can usually predict an inverse relationship between world market conditions and U.S. trade actions. The past five years have been no exception.

Canadian mineral producers who have complained that political pressures in the United States have disposed U.S. officials to side with complainants will now be able to appeal to a bilateral panel. As well as bringing greater discipline to the application of U.S. trade remedy laws, it also promises a more expeditious review procedure than that provided by the U.S. court system.

Further Processing

Because the level of tariff protection tends to increase with the degree of value added, the impacts of the Agreement on Canada's minerals and metals industry will be felt more at the primary processing stages than in mining. The impacts will be clearly positive, resulting in a higher degree of processing in Canada before mineral and metal products are exported. For example, the prospects for establishing a larger zinc alloy industry in Canada will be enhanced as the U.S. tariff on this product is phased out.

Moreover, to the extent that further processing opportunities expand, one can expect increased research and development on mineral processing in Canada. While some of these benefits will flow immediately, most will be realized over the medium to longer term.

Specialization and Rationalization

The phasing out by *both countries* of medium- to high-level tariffs on many minerals and metals will create a favourable and competitive environment during the 1990s for new processing and trade opportunities, some industry expansion and adjustment, improved productivity and some product specialization as processors take advantage of economies of scale in their plants. Specific examples where the mutual phase-out of tariffs will be important and where Canada-based firms are expected to fare well are: ammonium paratungstate (which is the key intermediate product between tungsten concentrates and most tungsten products), various ferroalloys, silicon metal, zinc alloys, certain molybdenum compounds, titanium dioxides, gypsum products, and rock and mineral wools for insulation.

For some minerals and metals, the Agreement will bring about the phase-out of *Canadian tariffs* for which U.S. tariffs are already low or nonexistent, the most significant being calcium metal and carbides, pig iron granules and powders, zinc oxides, natural barium sulphate, graphite flakes and powders, natural sodium carbonates and sulphates, phosphorus, calcium chloride, and a variety of asbestos products. For the most part, Canadian producers of these items should not encounter serious difficulty in adapting to a more internationally competitive environment. Nevertheless, some closures of the least efficient Canadian plants may be expected.

New Market Opportunities

The phasing out of medium to higher level *U.S. tariffs* will create new market opportunities for Canadian producers and exporters of certain minerals and metals. This will lead to investment in new and expanded plants in Canada. Specific examples of these *U.S. tariffs* include: refined magnesium, refined lead, roasted molybdenum, tungsten carbides, vanadium pentoxide and ferrosilicon. Canada has no tariffs on these items, except for magnesium.

The removal of *U.S. tariffs* if combined with a general strengthening of world markets could lead to the opening up of new Canadian mines for beryllium and tungsten; the former is not currently produced in Canada.

Canadians can also expect some new market opportunities for specialized services related to mineral exploration and production. These opportunities will arise from a more open trading environment and from the greater ease for business persons temporarily crossing the international boundary as provided for in the Agreement. These opportunities, in turn, should stimulate further research and development to strengthen Canada's expertise in geoscience and mineral processing.

Industry Profitability

The elimination of relatively low *U.S. tariffs* will significantly improve industry profitability. For example, about one quarter of Canada's major nonferrous metal exports to the United States are subject to tariffs ranging from 0.1 to 1.5 per cent. Depending upon market circumstances, vendors commonly absorb low tariffs as part of their sales costs when competing in foreign markets. Specific examples of *U.S. tariffs* whose immediate elimination will bring benefits to Canadian exporters include the 37.5¢/kg tariff on tungsten ores and concentrates and the \$2.07/tonne tariff on acid-grade fluorspar. The five-year phase-out of *U.S. tariffs* of one per cent on refined copper, 3.1 per cent on calcium carbonate filler, and 2.4 per cent on mica, and the ten-year phase-out of the *U.S. 1.5 per cent* tariff on refined zinc will also be important. Canada has few tariffs on minerals and metals under 1.5 per cent.

More Competitive Industry

Bilateral tariff elimination will be beneficial to Canada in other ways. It will put some Canadian mineral and metal exporters on an equal footing in the U.S. market with Third World exporters who enjoy duty-free access under the U.S. General Preferential System. Moreover, the phasing-out of Canadian tariffs on certain inputs will lower investment and production costs for extracting and processing minerals.

The availability of large volumes of energy at competitive prices is important for processing some minerals and metals. The Agreement places some constraints on the ability of governments to use export restrictions to depress domestic energy prices. However, it should be noted that the Agreement does not prohibit price differences for energy in domestic and export markets that arise from commercial practices or costs of service. For example, Canada enjoys a tremendous advantage in the costs of generating electricity and this will continue to be reflected in lower prices due to proximity to generating facilities and the ability of large industrial consumers to negotiate favourable rates.

On balance a more vigorous trading environment in North America should place Canadian producers and exporters in a stronger position for competing in other world markets.

Summary

In aggregate terms, the Agreement is expected to generate increases in value of output of Canada's minerals and metals industry, particularly in value-added as distinct from mine output. Exports and imports of minerals and metals are expected to increase. These increases will likely be achieved mainly through increased investment and expansion of processing facilities and improved productivity at various stages of the processing chain. Income should rise but overall employment levels are not likely to change significantly due to the capital intensive nature of the industry.

Although one can expect benefits to accrue to all regions of Canada where there is sizeable mineral activity today, precise regional impacts are difficult to predict. The biggest gains are expected to be in commodities such as aluminum, certain ferroalloys, magnesium and zinc, which require large amounts of electrical energy in their production process. The market for these commodities, and hence Canadian production, should expand as U.S. tariffs are phased out. Hence, those regions with readily available low-cost energy will benefit. Other commodities offering significant potential for gain are identified above. Benefits will also accrue to those firms and areas with specialized services related to mineral exploration and production.

Adjustment for Canada's minerals and metals industry should not prove onerous. The industry is already heavily trade oriented and internationally competitive. Canadian competitiveness in the U.S. market is strengthened by proximity and a considerable degree of complementarity in the minerals business. Many segments of the Canadian mineral industry have made structural

changes and rationalized their operations in response to worldwide depressed prices. Others are in the midst of plant modernizations. Finally, the sizes of the U.S. and Canadian industries are typically not so different. Hence, the Canadian portion of the North American industry will not be burdened with a disproportionate share of the adjustment process.

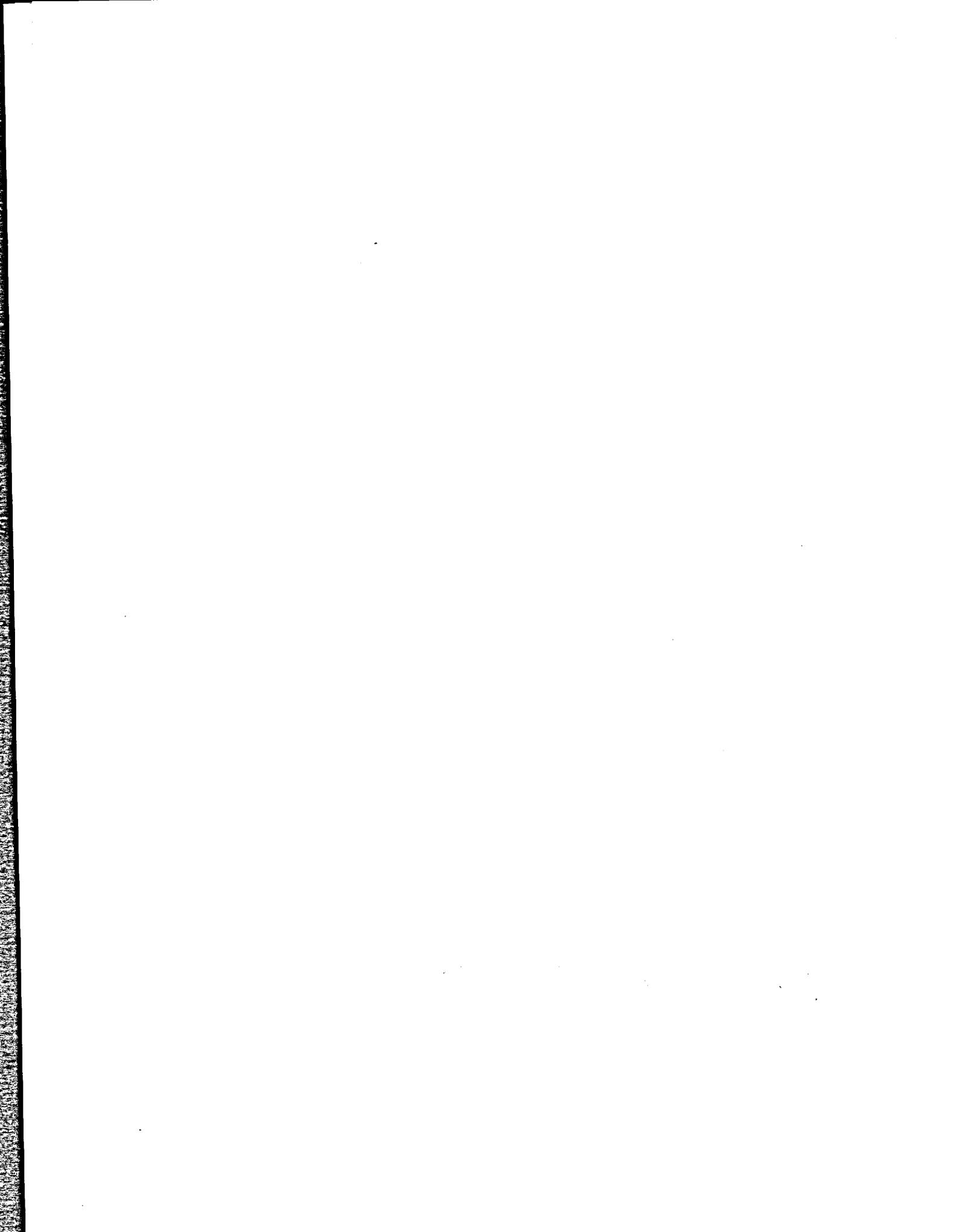
Conclusions

Canada's minerals and metals industry stands to gain important benefits from the Agreement. Mining and minerals and metals processing has long been a vital aspect of national and regional economic development as prospectors and developers explored the country in search of raw materials to serve export markets and expanding domestic markets. The industry is largely export oriented.

The Agreement is especially timely for the minerals and metals industry, not only for Canada but also for the United States. In the past 15 years, and especially the last five, the industry has been buffeted by severe international competition in the face of excess world supply and generally depressed prices. Canadian and other world mineral producers have taken strong measures to cut mining and processing costs, to rationalize their operations and to adjust to a more vigorous world trading environment. Liberalized trade in minerals and metals, both in North America and globally as the multilateral trade negotiations unfold, will go a long way in completing this rationalization and adjustment process and in securing Canada's place in world mineral markets.

Benefits from free bilateral trade in minerals and metals will accrue to most regions of Canada, especially those with abundant electrical energy needed to process certain minerals, as well as those with specialized mineral products and processing facilities. These benefits will take the form of increased income, profits, investment and output. On a commodity basis, there will be gains for Canada's iron and steel industry, for nonferrous metals, and for a range of nonmetallic minerals. For the sector as a whole, the most important elements of the Agreement are the dispute settlement mechanism and the elimination of tariffs. Other key elements include improved rights and obligations on technical standards and the greater ease of temporary entry of business persons trading in goods and services.

The Agreement will not alter the ability of Canadians to manage their mineral resources. The responsibility for determining the pace and conditions of mineral exploration, development and exploitation remains with the provinces. Undertakings and obligations with respect to investment are not expected to alter the pattern of domestic and foreign ownership of Canada's minerals and metals industry.



Appendix A

Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement — Synopsis

On October 4, 1987, Canada and the United States agreed in principle on the elements to be included in the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The legal text of the Agreement was tabled in the House of Commons on December 11, 1987. The main elements of the Agreement are the following:

Tariffs and Rules of Origin

All bilateral tariffs will be removed, starting January 1, 1989 when the Agreement enters into force, on the basis of three formulas: a) some will be eliminated immediately; b) some will be eliminated in five equal annual steps; c) some will be eliminated in 10 equal annual steps.

Goods which originate entirely in Canada or the United States will qualify for the new tariff treatment. Goods incorporating offshore materials or components that have been sufficiently changed to warrant a change in tariff classification will also qualify. In certain cases, goods will need to incur 50 per cent of manufacturing cost in either country before they qualify.

Quantitative Restrictions

GATT provisions governing quantitative restrictions on imports or exports will continue to apply. Existing quantitative restrictions will be eliminated, either immediately or according to an agreed timetable, or will be grandfathered. With respect to export measures for short supply or conservation reasons, the Agreement goes beyond the GATT to allow for proportional access to supplies on a historical basis without any price discrimination being imposed by governments. The Agreement provides for cooperation on implementing any such export measures to prevent diversion to third parties.

Technical Standards

The two governments agree to build on the GATT Standards Code. They will endeavour to make federal standards more compatible in order to reduce technical barriers which interfere with trade, while still protecting health and safety, environmental, national security and consumer interests. Increased compatibility of standards at the state, provincial and private levels will be encouraged.

Agriculture

Both governments agree to eliminate tariffs on agricultural trade within 10 years and not to use direct export subsidies on their bilateral agricultural trade. There is a special tariff provision for fresh fruit and vegetables which enables the temporary reimposition of current tariffs under certain circumstances. Both governments will exclude each other from their respective meat import laws, and Canadian import licences for wheat, barley and oats will be eliminated once grain support levels are equivalent in both countries. Canada will be exempt from any future U.S. quantitative restrictions on products containing 10 per cent or less sugar. The Agreement retains the Canadian supply management and marketing board system and provides for a slight increase in Canadian import quotas for poultry and eggs. Both countries agree to reduce technical regulations which interfere with trade, while still protecting human, animal and plant health.

Wine and Distilled Spirits

The two governments agree to provide national treatment in listing and distribution practices, with certain exceptions for B.C. wineries and private wine outlets in British Columbia and Ontario. Canada will eliminate the price mark-up differential between Canadian and U.S. wines over a seven-year period, and immediately for distilled spirits. The Agreement does not apply to current restrictions on beer. All other price discrimination in Canada and the United States will be eliminated immediately.

Energy

Both governments agree to prohibit most restrictions on energy exports and imports, subject to existing GATT reasons for which such restrictions may be applied, including those related to supply or conservation. In the event of short supply export controls, however, the exporting country will allow for access up to the historical proportion for energy commodities and will not impose higher prices for export. As with the general quantitative restrictions, there is no obligation to supply.

Automotive Trade

The Agreement retains the Auto Pact and its safeguards for current participants. Canadian value-added commitments by the Auto Pact manufacturers are not changed in any way by the Agreement. Rules of origin in the Agreement encourage the sourcing of more parts in North America. Automotive duty waivers and remissions will be phased out, as will the Canadian embargo on used vehicle imports.

Emergency Measures

Both governments agree to more stringent standards in the application of safeguard measures (quotas or restrictions) to bilateral trade. Global import quotas or surtaxes imposed by either government under Article XIX of the GATT will exempt the other party if its shipments are not substantial (less than five to 10 per cent of total imports). During the period of transition of this Agreement if imports from the other country alone are a substantial cause of serious injury, duty reductions provided by the Agreement may be suspended for a maximum of three years, but only one such action per product can be taken.

Government Procurement

Canada and the United States agree to expand access of each other's suppliers to purchases by governments at the federal level, building on the GATT Government Procurement Code. The coverage of the Code will be broadened to purchases between US \$25,000 (about Can \$33,000) and US \$171,000 (Can \$238,000). Further bilateral negotiations will be resumed once the GATT Code is renegotiated.

Trade in Services

The Agreement provides, for the first time, a set of disciplines covering many service sectors. In the future, both governments will extend the principles of national treatment, right of commercial presence and right of establishment,

consistent with the investment chapter, to each other's providers of services. Sectoral annexes spell out these obligations for Tourism, Architects, and Computer and Enhanced Telecommunications Services.

Financial Services

The Agreement preserves the access that Canadian and U.S. financial institutions have to each other's markets and opens new areas of competition in securities underwriting and banking.

Cultural Industries

Cultural industries are explicitly exempted from the Agreement.

Temporary Entry for Business Purposes

Business persons trading in goods and services will benefit from improved and easier border crossing.

Investment

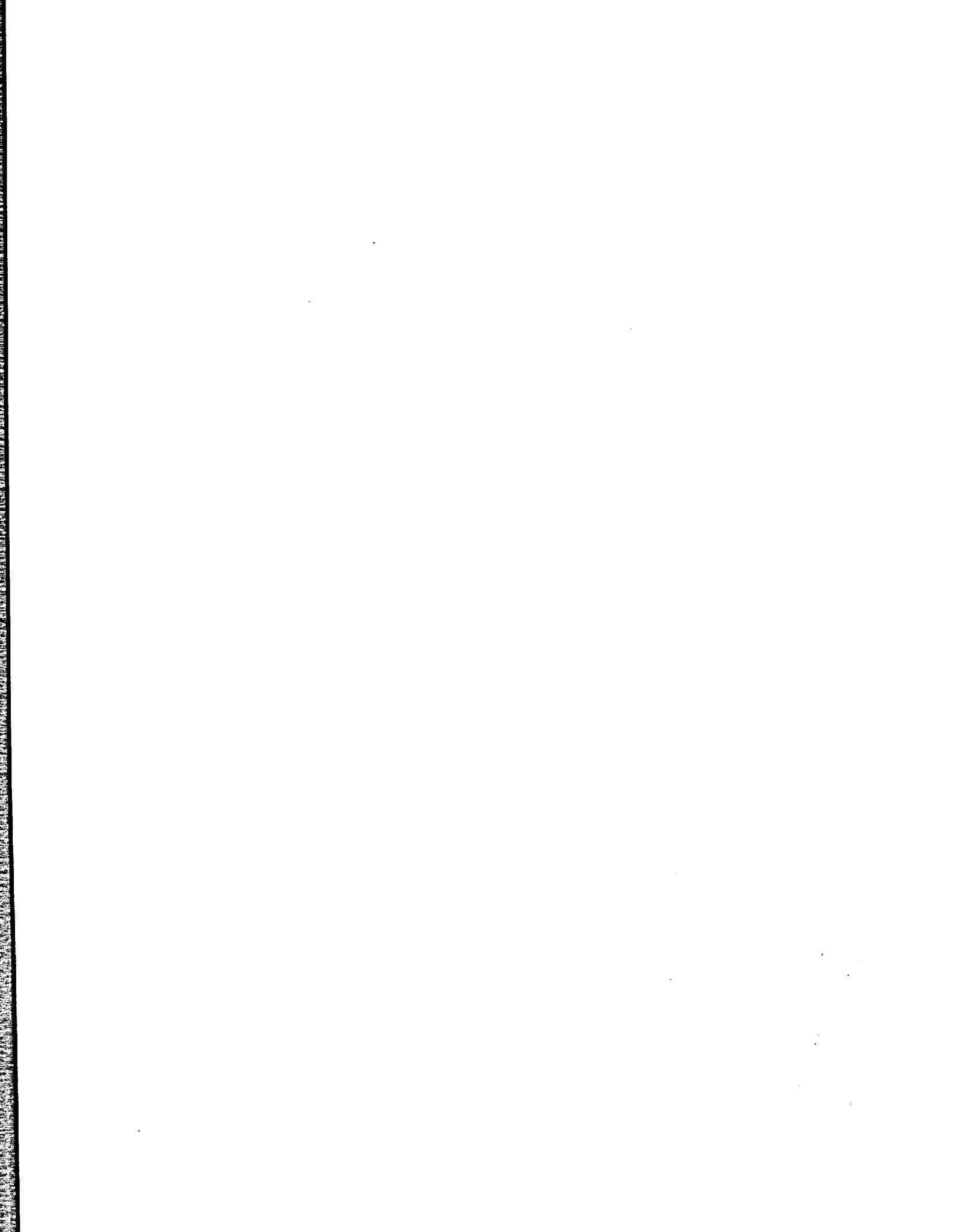
The two governments agree to provide national treatment in future to each other's investors and will not impose export, local content, local sourcing or import substitution requirements on each other's investors. Existing laws, regulations and published policies are grandfathered. The Canadian threshold for the review of U.S. direct acquisitions will be raised to Can \$150 million by 1992. Review of U.S. indirect acquisitions will be phased out over the same period.

Dispute Settlement in Antidumping and Countervail Cases

A dispute settlement mechanism will guarantee the fair application of respective antidumping and countervailing duty laws. Either government may request a binational panel to review final antidumping or countervail determinations. Panel decisions will be binding. New legislation will not apply to the other country unless it is so specified. A binational panel may review such proposed legislative changes and issue opinions. Both governments will attempt to develop and implement a substitute system of countervail and antidumping laws within seven years.

Institutional Provisions

A Canada-United States Trade Commission will be established to supervise the implementation of the Agreement and resolve disputes. The two governments further agree to binational panel procedures at the insistence of either country to make recommendations for the settlement of disputes regarding the interpretation and application of the Agreement in other than antidumping and countervail cases. They will refer such disputes to binding arbitration in the case of safeguards and, with the agreement of both governments, may also do so in other cases.



Appendix B

Selected List of Mineral and Metal Tariffs under the Canada-U.S. Free Trade Agreement*

Short Description	Existing Tariffs (MFN)		Phase-out January 1 of Year Indicated
	Canada	U.S.	
	(% except where otherwise noted)		
Metallic Ores and Concentrates (H.S. Chapter 26)			
Most ores and concentrates	0	0	—
Lead ores and concentrates	0	1.7¢/kg Pb	1998
Zinc ores and concentrates	0	0.7¢/kg Zn	1998
Tungsten ores and concentrates	0	37.5¢/kg W	1989
Molybdenum ores and concentrates, roasted	0	13.2¢/kg Mo	1998
Molybdenum ores and concentrates, other	0	19.8¢/kg Mo	1993
Intermediate Metallic Compounds (H.S. Chapter 28)			
Ammonium paratungstate	9.2	10	1993
Chromium oxides	12.5	3.7	1993
Iron oxides	12.5	3.7	1993
Lead oxides	10.5 to 12.5	2.4 to 15	1993
Molybdenum oxides	12.5	3.2	1993
Molybdates	9.2	3.7 & 4.3	1993
Titanium oxides	10	6	1998
Vanadium pentoxide	0	16	1993
Zinc oxides	10.5	0	1998
Ferrous Alloys (H.S. Chapter 72)			
Ferromanganese	0.88 to 1.54¢/kg Mn	1.4 to 2.3	1989
Ferrosilicon	0 to 4.41¢/kg Si	0 to 5.8	1989
Ferro-silico-manganese	1.54¢/kg Mn	3.9	1989
Ferrochromium	10.2	1.9 to 3.1	1989
Ferro-silico-chromium	10.2	10	1989
Ferronickel	10.2	0	1989
Ferromolybdenum	10.2	4.5	1993
Ferrotungsten	10.2	5.6	1993
Ferotitanium	10.2	3.7	1993
Ferrovandium	10.2	4.2	1993
Ferroniobium	10.2	5	1993
Ferrozirconium	10.2	4.2	1993
Others	10.2	5	1989

*This selected list, presented according to the Harmonized System (H.S.), is a summary and should not be used as a final text.

MFN: Most Favoured Nation tariff rate under the GATT, which was used as the base rate in the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

— Not applicable.

Appendix B (continued)

Selected List of Mineral and Metal Tariffs Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement*

Short Description	Existing Tariffs (MFN)		Phase-out January 1 of Year Indicated
	Canada	U.S.	
	(% except where otherwise noted)		
Iron and Pig Iron (H.S. Chapter 72)			
granules	7.5 to 10.2	1	1998
powders	0 to 10.2	0 & 4	1998
Carbides (H.S. Chapter 28)			
Calcium	10	1.8	1993
Silicon	0	0 & 0.7¢/kg	1993
Tungsten	0	10.5	1993
Others	0	3.7 & 4.2	1993
Smelted and Refined Metals (H.S. Chapters 28, 74-81)			
Aluminum:			
metal	0	0	—
waste and scrap	0	0	—
powders and flakes	9.2 to 10.3	3.9 to 5.7	1993
Copper:			
refined	0 to 10.3	1	1993
alloys	4 to 10.2	1	1993
waste and scrap	0 to 10.2	0	1993
master alloys	10.3	2.6 & 6	1993
powders and flakes	4 & 10.6	2.6 to 5.4	1998
Nickel:			
refined and alloys	0	0	—
powders and flakes	0 & 10.2	0	1993
Lead:			
refined and other	0 to 10.2	3 & 3.5	1998
waste and scrap	0	2.3	1989
powders and flakes	4 & 10.2	11.25	1998
Zinc:			
refined	0	1.5	1998
alloys	0 & 17.5	19	1998
waste and scrap	0	0	—
dust	0	0.7¢/kg	1998
powders and flakes	4 & 10.2	0.7¢/kg & 9.5	1998
Tin, refined	0	0	—
Antimony	4 & 10.2	0	1993
Beryllium	4 & 10.2	8.5	1993
Bismuth	0 & 10.2	0	1993

*This selected list, presented according to the Harmonized System (H.S.), is a summary and should not be used as a final text.

MFN: Most Favoured Nation tariff rate under the GATT, which was used as the base rate in the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

— Not applicable.

Appendix B (continued)

Selected List of Mineral and Metal Tariffs Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement*

Short Description	Existing Tariffs (MFN)		Phase-out January 1 of Year Indicated
	Canada	U.S.	
	(% except where otherwise noted)		
Cadmium	0 & 10.2	0 & 5.5	1993
Calcium	9.2	3	1993
Cesium, lithium, rubidium	9.2	6.6	1993
Chromium	4 & 10.2	3.7	1993
Cobalt	0 & 10.2	0 & 5.5	1993
Columbium	4 & 10.2	4.9	1993
Gallium and thallium	4 & 10.2	3.7 & 5.5	1993
Germanium	4 & 10.2	3.7	1993
Indium	4 & 10.2	0	1993
Magnesium, refined	4	6.5 & 8	1998
Manganese	0 & 10.2	5.5 & 14	1998
Mercury	0	14.1¢/kg	1993
Molybdenum	4 & 10.2	13.9¢/kg Mo + 1.9	1993
Rare earth metals	12.5	70.5¢/kg	1993
Rhenium	4 & 10.2	3.7	1993
Selenium and tellurium	9.2	0	1993
Silicon: > 99.99%	9.2	3.7	1993
< 99.99%	9.2	5.3 & 9	1998
Strontium	9.2	3.7	1993
Tantalum	4 & 10.2	3.7 & 5.5	1993
Titanium	4 & 10.2	15	1993
Tungsten	0 to 10.2	4.2 to 10.5	1993
Vanadium	4 & 10.2	3	1993
Zirconium	4 & 10.2	4.2	1993
Nonmetallic Minerals			
(H.S. Chapter 25)			
Most nonmetallic minerals	0	0	—
Graphite: powder	9.2	0	1989
flakes	4	0	1989
Chalk	0 & 6.8	0 & 1.4	1989
Barium sulphate (barite)	10	\$1.25/t, \$3.20/t	1989
Cut granite	5.5	4.2	1989
Magnesite, dead-burned	0	0.4¢/kg	1989
Portland cement, white	81.6¢/t	22¢/t	1989
Mica powder: < 20 microns	4	2.4	1993
> 20 microns	10.2	2.4	1993

*This selected list, presented according to the Harmonized System (H.S.), is a summary and should not be used as a final text.

MFN: Most Favoured Nation tariff rate under the GATT, which was used as the base rate in the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

— Not applicable.

Appendix B (continued)

Selected List of Mineral and Metal Tariffs Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement*

Short Description	Existing Tariffs (MFN)		Phase-out January 1 of Year Indicated
	Canada	U.S.	
	(% except where otherwise noted)		
Talc: not crushed	9.2	0.04¢/kg	1993
crushed < 20 microns	4	2.4	1993
other	9.2	2.4	1993
Fluorspar: < 97%	0	13.5	1993
> 97%	0	\$2.07/t	1989
Sodium carbonate, natural	12.5	0	1998
Sodium sulphate, natural	12.5	0	1998
(H.S. Chapters 28, 31 and 32)			
Phosphorus	5	0	1993
Calcium chloride	12.5	0	1998
Calcium carbonate filler	0	3.1	1993
Potash and other fertilizers	0	0	—
(H.S. Chapter 68)			
Setts, flagstones, etc.	5.5	4.2	1993
Monumental, building stones:			
not worked: marble	5.7	2.1	1993
granite	5.5	4.2	1989
worked: marble	9	2 & 6	1993
granite	10.2	4.2	1989
Worked slate	0 & 10.2	3.7 & 6.6	1993
Rock and mineral wools	6.5 to 11.3	4.9	1993
Vermiculite	10.2	4.9	1993
Gypsum wallboard	9.4	2.4	1998
Cement pipes	9.8	4.9	1993
Asbestos cement sheets and panels	8	0	1993
Asbestos yarns and strings	8 to 12.5	0	1993
Asbestos fabrics	25	0	1993
Asbestos brake linings and clutch facings	11.3	0	1998
Mica articles	10.2	5.1 & 5.3	1993

*This selected list, presented according to the Harmonized System (H.S.), is a summary and should not be used as a final text.

MFN: Most Favoured Nation tariff rate under the GATT, which was used as the base rate in the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

— Not applicable.